MedPAN COLLECTION

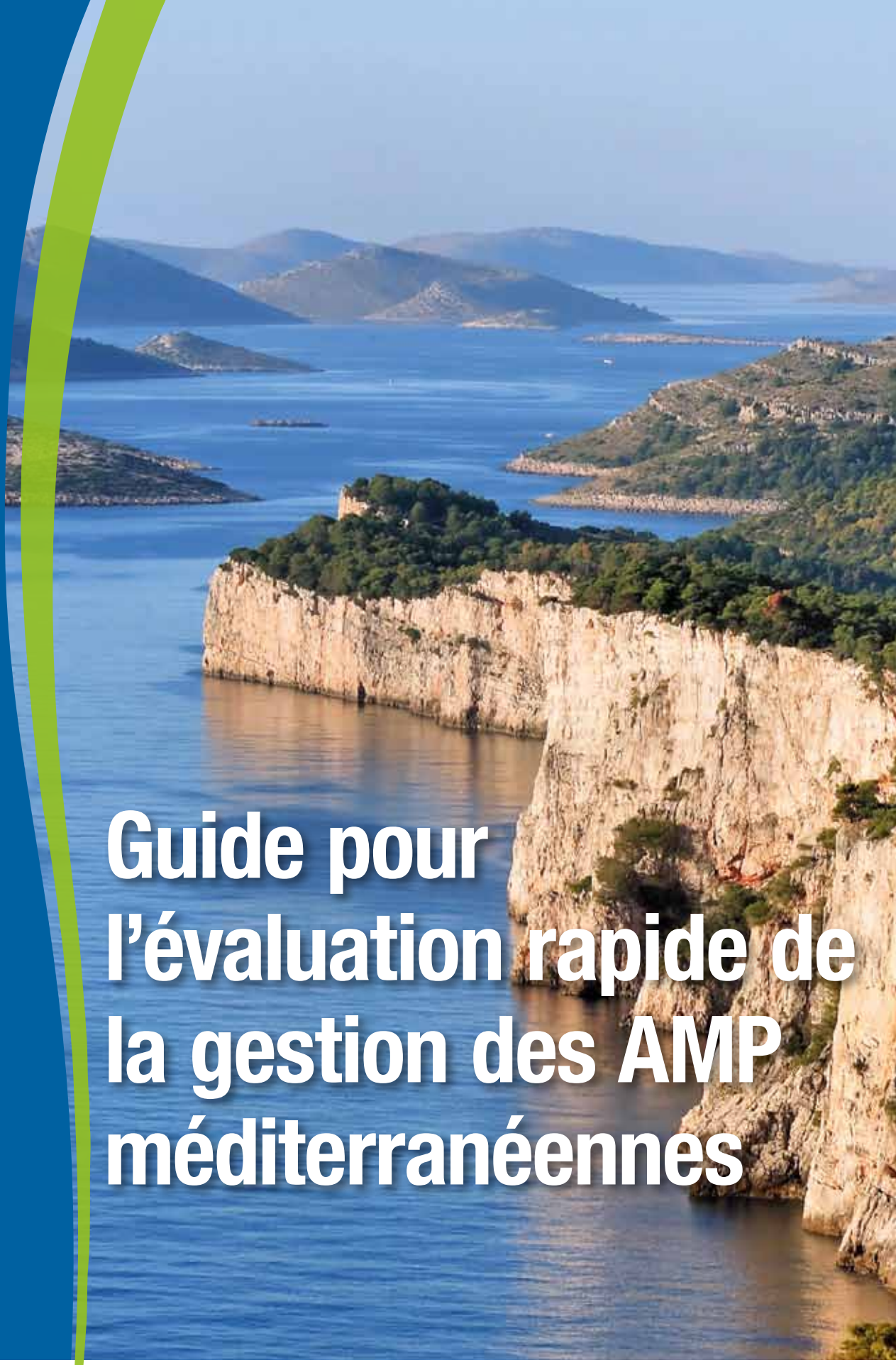

Guide pour l'évaluation rapide de la gestion des AMP méditerranéennes

WWF

IUCN

Directeurs de la publication: WWF-Italie, UICN Centre de Coopération pour la Méditerranée

Droits d'auteur: © 2013 WWF-Italie, Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources (UICN)

La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa présentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part du WWF-Italie et de l'UICN sur le statut juridique ou l'autorité de quelques pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de ses frontières. Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN, du WWF ou du MedPAN.

La reproduction de cette publication à des fins non commerciales, notamment éducatives, est permise sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source soit citée.

Citation: Tempesta M., Otero M. 2013. *Guide pour l'évaluation rapide de la gestion des AMP méditerranéennes*. WWF Italie, UICN. 68 pages.

ISBN : 979-10-92093-08-7 9791092093087

Coordinateurs Milena Tempesta (WWF Italie, Miramare AMP, Shoreline)
Maria del Mar Otero (UICN Centre de Coopération pour la Méditerranée)

Version française: Marta Amore et Alexa Dubreuil Storer

Mise en page: Emporio ADV www.emporioadv.it

Crédits photos couverture: Parc Naturel Telaščica (Croatie). Photo: V. Petesic

Disponible auprès de: Association MedPAN
www.medpan.org

UICN Centre de Coopération pour la Méditerranée
C/Marie Curie 22
29590 Campanillas, Malaga, Espagne
Tel: +34 952 028430
Fax:+ 34 952 028145
www.iucn.org/publications

Imprimé sur papier sans chlore à partir de sources durables

MedPAN COLLECTION

Guide pour l'évaluation rapide de la gestion des AMP méditererranénnes

Milena Tempesta
Maria del Mar Otero

Editors

Le Fond Mondial pour la Nature, WWF, est une des grandes organisations mondiales pour la conservation. WWF a un réseau opérationnel dans plus de 100 pays avec des milliers de programme pour la protection de la nature. La mission du WWF est de conserver la nature et de réduire les menaces les plus pressantes sur la diversité de la vie sur terre, afin de construire un futur où les gens vivent en harmonie avec la nature.

Le WWF Italie a été créé en 1966, comme une organisation non gouvernementale (association). Le WWF Italie est structuré avec des bureaux centraux à Rome et 10 branches régionales en Italie ou dans des pays de Méditerranée. Le travail est réalisé avec plus de 200 associations ou groupes actifs au niveau local. En outre, WWF Italie gère des Aires Marines Protégées, comme Miramare et Torre Guaceto en Italie, et des Aires Protégées (WWF Oasis, dont certaines sont des réserves nationales ou régionales).

>>> www.panda.org
>>> www.wwf.it

L'UICN, Union Internationale pour la Conservation de la Nature, aide a trouver des solutions pragmatiques pour les principaux defits environnementaux et de developpement auxquels fait face la planete. L'UICN est la plus ancienne et la plus importante organisation environnementale au monde, avec plus de 1200 membres, organisations gouvernementales et non gouvernementales, et pres de 11.000 experts benevoles dans quelque 160 pays.
Le Centre de Cooperation pour la Mediterranee de l'UICN a ouvert en 2001 avec le soutien du Ministere de l'agriculture, des pecheries et de l'environnement espagnol, de La Junta de Andalucia et de l'Agence Espagnole de Cooperation Internationale pour le Developpement (AECID). Au cours de ses 12 annees d'existence, la mission du Centre a ete d' influencer, encourager et aider les societes mediterraneennes pour assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles ainsi qu'un developpement durable dans la region mediterraneenne.

>>> www.uicn.org/mediterranee

MedPAN COLLECTION

Ce guide a eté elaboré par WWF- Italie et le Centre de Cooperation pour la Méditerranée de l'UICN dans le cadre des projets suivants:

MedPAN Nord, un projet de coopération transnational visant a améliorer l'Efficacité de Gestion des Aires Marine Protégées dans le Nord de la Méditerranée, mis en oeuvre dans le cadre du réseau MedPAN. Financé par le Fond Européen de Développement Régional

> www.medpannorth.org

Le Programme MED est un programme européen de coopération transnationale dans le cadre de l'objectif de "Coopération territoriale" pour la cohésion de l'Union Européenne.

>>www.programmemed.eu

Préserver la biodiversité et l'utilisation durable des ressources marines et d'eau douce dans les zones de haute priorité de la Méditerranée. Project UICN.

Projet NEREUS: Vers un réseau représentatif d'aires marines gérées en Méditerranée. Projet MAVA/UICN

En collaboration avec:

Commission Mondiale des Aires Protégées de l'UICN

Association MedPAN le réseau des gestionnaires d'Aires Marines Protégées de Méditerranée

et les Aires Marines Protégées de:

MedPAN COLLECTION

Sommaire

Résumé 08

Remerciements 09

Élaboration du guide

Le contexte de l'élaboration du guide 10
Comprendre l'évaluation de l'efficacité de la gestion 11
Méthodologie 12
Sélection des indicateurs 13
Fiches descriptives des indicateurs d'efficacité de la gestion des AMP 16
Comment interpréter l'indicateur et le format de compte-rendu 17
Études de cas 21
Résultats de l'évaluation 22
Analyse de l'application des indicateurs dans les huit AMP tests 23
Rôle des indicateurs pour définir les forces et les faiblesses de la gestion des AMP 26
Plans de certification et de vérification destinés aux aires marines protégées 28
Autres plans de certification destinés aux aires marines protégées 29
Communication des résultats et choix futurs 30

Fiches descriptives des indicateurs d'efficacité de la gestion des AMP

Priorité 1

Existence d'une législation sur les AMP 33
Existence d'un organe de gestion fonctionnel 34
Existence d'un plan de gestion actualisé 35
Ressources financières allouées à l'AMP 36
Surveillance et application de la réglementation 38
Qualité de l'eau de mer 40
Conditions de conservation des habitats focaux 42
Abondance et structure de population des espèces focales 44
Gestion de l'effort de pêche (commerciale et/ou de loisir) 46
Actions visant les espèces exotiques enva hissantes 48
Existence d'activités de sensibilisation 50
Gestion des visiteurs 52

Priorité 2

Développement des réseaux et formation 54
Coordination avec les parties prenantes et les planificateurs 56
État des principales caractéristiques physiques, culturelles et spirituelles 58
Actions et sensibilisation visant le changement climatique 60
Activités Alternatives et/ou Génératrices de Revenus au sein de l'AMP 62
Perception locale de l'AMP 64

Lectures et ressources complémentaires 66

Résumé

Ce guide décrit le processus structuré utilisé pour identifier la liste des indicateurs communs les plus utiles pour évaluer l'efficacité de la gestion dans les aires marines protégées (AMP) en Méditerranée. Les indicateurs abordent tous les éléments du cadre pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion de la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) de l'UICN et ils couvrent toutes les dimensions de la gestion des AMP, allant des approches en matière de gestion aux résultats finaux en termes de conservation de la biodiversité, de participation des parties prenantes, de gouvernance et d'impacts socio-économiques.

Le résultat final, testé sur le terrain par plusieurs AMP, est un outil simple et robuste permettant d'évaluer l'état d'une AMP méditerranéenne en termes de gestion et d'atteinte de ses objectifs de conservation. Cet outil est constitué de 18 indicateurs auxquels un score peut être attribué selon le niveau de qualité de la gestion. Les scores obtenus permettent d'effectuer des comparaisons d'une année à l'autre pour observer le niveau d'amélioration d'une AMP donnée et pour examiner les tendances à l'échelle méditerranéenne.

Les études de cas menées dans des AMP méditerranéennes en Italie, en Espagne, en Slovénie et en Croatie ont été utilisées pour tester le niveau de réussite des évaluations effectuées sur le terrain. Les évaluations sur site ont été réalisées par des représentants des agences de gestion (personnel et gestionnaires d'AMP) et de cogestion, et se sont appuyées sur les informations disponibles et l'avis éclairé des gestionnaires de site. Les résultats de cet exercice d'évaluation ont fourni une brève vue d'ensemble de l'état de la gestion, des questions à traiter en priorité et du niveau d'atteinte des objectifs de gestion.

Globalement, ce système d'évaluation de l'efficacité de la gestion dans les AMP méditerranéennes est particulièrement important car il s'agit de la toute première démarche de ce type au niveau de la Méditerranée. Il pourrait bien devenir un outil utile pour l'évaluation continue des AMP méditerranéennes et en tant que source d'informations pour les politiques nationales et internationales et pour les programmes dédiés aux aires protégées.

Ile de Gaz, Parc National des Iles Brioni (Croatie). Photo: M. Vrdoljak

Remerciements

Ce guide a été préparé en s'appuyant sur l'expérience des professionnels et des gestionnaires des AMP méditerranéennes. Les participants aux réunions MedPAN Nord qui se sont déroulées en mai 2010 à Málaga (Espagne) et en mars 2012 à Carovigno (Italie), ainsi que les gestionnaires qui ont suivi la formation de septembre 2011 à Izola (Slovénie) ont contribué de manière importante à la révision de ce document.

Aire marine protégée du Cap de Creus (Espagne). Photo: T. Font

Les AMP de Miramare, de Cinque Terre, de Torre Guaceto et de Tavolara - Punta Coda Cavallo (Italie), du Cap de Creus et des Îles Medes (Espagne), le Parc paysager de Strunjan (Slovénie), et le Parc naturel Telaščica (Croatie), ainsi que les agences et organisations de gestion respectives, ont également contribué à l'évaluation de l'efficacité de la gestion en utilisant cette évaluation sur le terrain et en nous faisant part de commentaires importants qui ont permis de l'affiner.

En particulier, nous tenons à remercier les contributions d'Alain Jeudy de Grissac (UICN-Med), Mark Walton (Université du Pays de Galles, Royaume Uni) et Dan Laffoley (UICN-CMAP) pour leur soutien et le temps qu'ils ont consacré à ces travaux. Nous remercions également Marco Costantini (WWF Italie), Carlo Franzosini et Franco Zuppa (AMP Miramare/Shoreline) et David Rodriguez (CSIC, Espagne) pour leur aide précieuse lors de la définition et la sélection des indicateurs.

Federparchi-Italie a apporté son soutien lors de l'application de l'outil dans les AMP italiennes, la Generalitat de Catalunya et la Junta de Andalucía dans les AMP catalanes et andalouses, et l'Institut slovène pour la conservation de la nature dans le Parc paysager de Strunjan, tandis que l'ONG Sunce a fourni l'étude de cas sur le Parc naturel Telaščica.

Nous sommes tout particulièrement reconnaissants à l'association MedPAN et au WWF France (responsable du projet MedPAN Nord) pour leur soutien dans le cadre de ces travaux.

Ce guide a été préparé dans le cadre du projet MedPAN Nord financé par le Fonds européen de développement régional, la fondation MAVA par l'intermédiaire du projet Nereus, et l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID) dans le cadre du projet "Préserver la biodiversité et l'utilisation durable des ressources marines et d'eau douce dans les zones de haute priorité de la Méditerranée". L'étude de cas du Parc naturel de Telašcica a été réalisée dans le cadre du programme "Klaus Toepfer Fellowship" pour les futurs responsables de la conservation de la nature de l'Europe centrale et orientale, du Caucase et de l'Asie centrale.

Élaboration du guide

Le contexte de l'élaboration du guide

Lors de leur 10e réunion à Nagoya (préfecture d'Aichi, Japon) en 2010, les Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) ont convenu qu'il était absolument nécessaire d'évaluer et d'améliorer l'efficacité des aires protégées. L'Objectif 11 et le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011–2020 visent à atteindre un objectif de conservation d'au moins «10 % des zones marines et côtières», y compris les zones «particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes», en étant «conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés» et «gérées efficacement et équitablement». Ce nouvel objectif d'Aichi a été développé sur la base du précédent Objectif 1.1 de la CDB (défini en 2003), qui prévoyait ceci : «Au moins 10 % de chacune des régions écologiques de la planète sont effectivement conservées» (Objectif 1.1, Décision VII/30, CDB). Au cours de la dernière décennie, plusieurs autres accords régionaux et internationaux ont fortement insisté sur cette nécessité d'atteindre l'objectif de gestion efficace des sites protégés. Toutefois, les AMP sont pour l'instant trop peu nombreuses et parmi elles, peu sont gérées efficacement.

En Méditerranée, il existe actuellement 675 AMP, couvrant une superficie totale de près de 114 600 km² soit environ 4,6 % de la Méditerranée, ou 1,1 % en excluant le Sanctuaire Pelagos (87 500 km²) qui a lui seul représente 3,5 % (Gabrié et al., 2012). Moins de 0,1 % de la superficie totale de la Méditerranée fait l'objet d'une protection stricte et/ou d'une zone de non-prélèvement, et les catégories de gestion des AMP les plus courantes sont les Catégories IV (aires de gestion des habitats et des espèces) et II (parcs nationaux) (Day et al, 2012 ; Gabrié et al., 2012).

De plus en plus d'éléments témoignent du fait que certaines AMP continuent d'être dégradées et détruites tandis que d'autres sont de simples «parcs virtuels», avec une mise en œuvre ou une gestion limitée s'agissant d'atteindre leurs objectifs de conservation. Des menaces et des difficultés surviennent sur toute la côte méditerranéenne, et la gestion de nombreux sites est souvent confrontée à des obstacles. Face à cette tendance, des efforts plus importants sont nécessaires pour accroître l'efficacité de la gestion des aires marines protégées, dont le développement d'outils permettant d'évaluer les pratiques de gestion.

La création d'un réseau d'AMP bien gérées jouera un rôle capital pour protéger la richesse des ressources et de la biodiversité marine de la Méditerranée, et sera un élément important pour parvenir à une gestion durable des zones côtières.

Ce guide a été élaboré en tant que nouvel outil pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion dans l'ensemble des AMP méditerranéennes, en tenant compte des grandes différences entre les sous-régions et les pays. Il fournit un cadre pour rendre compte des progrès réalisés par les équipes de gestion des AMP individuelles en vue d'atteindre les objectifs de conservation marine nationaux et internationaux, et il sert à créer une base pour le suivi du réseau d'AMP méditerranéennes.

L'évaluation de l'efficacité de la gestion devrait être prise en considération et intégrée au processus de gestion pour permettre aux AMP de fonctionner plus efficacement. En outre, l'utilisation généralisée de cet outil partagé aidera à atteindre l'objectif consistant à améliorer l'efficacité des AMP méditerranéennes, contribuera à la mise en œuvre du Programme de travail de la CDB sur les aires protégées, et facilitera une approche plus unifiée pour la création des rapports requis à des fins régionales, nationales, européennes et mondiales.

Ile de Veliki Brioni, Parc National des Iles Brioni (Croatie). Photo: M. Vrdoljak.

Comprendre l'évaluation de l'efficacité de la gestion

L'évaluation de l'efficacité de la gestion (EEG) se définit comme «l'évaluation de la mesure dans laquelle les aires protégées sont bien gérées – et tout d'abord de la mesure dans laquelle la gestion protège les valeurs et atteint les buts et les objectifs des aires protégées» (Hockings et al., 2006).

En raison des grandes différences entre les aires protégées (en termes d'âge, de niveaux d'utilisation, de nombre de visiteurs, de financement, de taille, d'objectifs de gestion, etc.), aucune démarche normalisée n'a été mise en place pour mesurer l'efficacité de la gestion sur ces sites. Pour cette raison, la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) de l'UICN a conçu un cadre fournissant des orientations pour le développement de systèmes d'évaluation et encourageant des normes de base pour évaluer et rendre compte de l'efficacité de la gestion dans les aires protégées (Hockings et al., 2000). Ce cadre repose sur un processus en six étapes ou éléments distincts, selon lequel la gestion débute par un examen du contexte pour comprendre les valeurs et les menaces au sein de l'AMP et établir une vision, se poursuit par la planification et la répartition des ressources (entrants) et, suite aux activités de gestion (processus), produit des biens ou des services (extrants) qui aboutissent à des impacts ou résultats (Hockings et al., 2006). La Figure 1 présente ce cadre commun au sein duquel l'évaluation et le suivi de la gestion des aires protégées peuvent être établis.

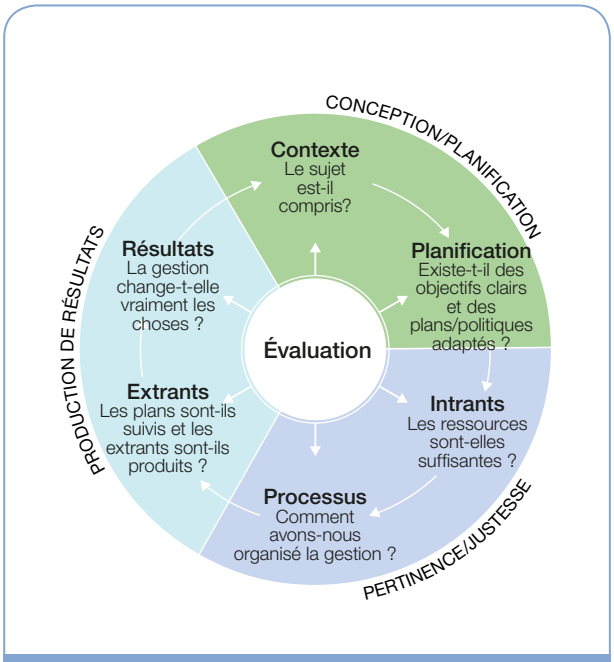

Fig. 1 : Le processus cyclique de la CMAP/UICN pour évaluer la gestion des aires protégées

Le cadre de la CMAP/UICN a servi de base à de nombreux systèmes d'évaluation dans le monde entier afin d'évaluer de manière systématique l'efficacité de la gestion des aires protégées sur des sites individuels et à différents niveaux régionaux (Hockings et al., 2006 ; Leverington et al., 2008). Pour développer un bon système d'évaluation, tous les aspects du cycle de gestion doivent être étudiés et les six éléments du cadre doivent chacun être évalués pour identifier les lacunes et toute amélioration nécessaire:

- Le contexte permet de comprendre l'état et la signification de l'aire protégée/du système et les menaces pesant sur elle/lui.
- La planification comprend la législation et les politiques nationales en matière d'aires protégées ainsi que les plans de gestion.
- Les intrants concernent un ensemble de ressources, comme le personnel disponible pour mener les différentes activités, les fonds, les équipements et les installations.
- Le processus comprend les questions allant de la maintenance des sites à la participation des communautés locales et des autres parties prenantes.
- Les extrants concernent les activités de gestion et leurs résultats en fonction de la réalisation ou non des objectifs et des plans de gestion.
- Les résultats tiennent compte de l'évaluation et du suivi à long terme des conditions de l'environnement et de ses ressources, et des aspects socio-économiques.

La plupart des méthodologies d'EEG utilisent des questionnaires et des indicateurs pour évaluer différents aspects de la gestion d'un site protégé ou d'un réseau d'aires protégés (Leverington et al., 2008). À partir des résultats générés par ces questionnaires, l'efficacité de la gestion globale est notée en attribuant des scores aux indicateurs individuels. Différents systèmes de notation sur le plan quantitatif, qualitatif et descriptif sont ensuite utilisés pour noter l'évaluation en fonction de sa finalité et/ou des ressources disponibles, et lorsqu'ils sont utilisés tous ensemble ils peuvent permettre une analyse individuelle plus approfondie, fournissant des informations plus détaillées aux gestionnaires et aux autres parties prenantes concernées. De plus, certaines méthodologies comprennent aussi une série de plans de certification accompagnant ces évaluations (voir section sur les plans de certification).

Méthodologie

Comme indiqué plus haut, l'évaluation des activités de gestion est un sujet qui a fait l'objet de nombreuses discussions au cours des dernières années, conduisant à la définition de bonnes pratiques, telles que décrites dans plusieurs guides pratiques et publications (Ervin, 2003 ; Pomeroy et al., 2004 ; Hockings et al., 2006 ; Stern, 2006 ; Hockings and Gilligan, 2009). Concernant l'environnement marin, des lignes directrices sur la gestion efficace sont également présentes dans les outils d'audit de l'environnement comme la procédure décrite par le règlement européen intitulé «EMAS III» (règlement (CE) nº 1221/2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit), l'évaluation Natura 2000 prévue par la directive européenne sur les habitats (directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages), et les critères d'évaluation pour déterminer les aires marines et côtières à inscrire sur la liste des Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM), en vue de protéger leur biodiversité en vertu de la Convention de Barcelone (PAM-PNUE CAR/ASP).

Toutefois, en raison des nombreuses approches différentes en matière d'EEG, les méthodologies peuvent prêter à confusion et parfois sembler inadaptées au contexte local, rendant difficile la mise en œuvre de toute évaluation. De plus, de nombreuses lignes directrices sont axées sur les zones terrestres non méditerranéennes, dont les besoins et les difficultés diffèrent de ceux des AMP méditerranéennes. Au regard de cela, la démarche de ce nouveau guide consiste à élaborer un outil simple, adapté au contexte méditerranéen et fournissant une méthodologie normalisée pouvant être appliquée de la même manière à toutes les AMP, puisqu'elle s'appuie sur de précédentes méthodologies et sur l'expérience des gestionnaires d'AMP méditerranéennes.

Le processus d'élaboration de ce guide s'est déroulé en trois étapes : (1) examen initial de la documentation disponible, (2) rationalisation des méthodes actuelles, et (3) adaptation des indicateurs au contexte régional de la Méditerranée. Les gestionnaires d'AMP participant au projet MedPAN Nord et à ceux d'autres sites méditerranéens ont testé la méthodologie, fournissant des informations et des suggestions utiles pour en affiner le contenu. En tenant compte des expériences précédentes en matière d'EEG dans divers contextes méditerranéens, ce nouvel outil simplifié propose une méthodologie utile pouvant être facilement mise en œuvre par les gestionnaires méditerranéens afin de suivre les progrès, les tendances et les nouveaux besoins concernant leur gestion.

La liste des indicateurs a été établie dans un premier temps en effectuant des recherches dans la documentation relative aux méthodologies d'EEG utilisées dans les AMP, et en s'appuyant sur les évaluations déjà réalisées dans les AMP méditerranéennes. En particulier, la liste préliminaire des indicateurs a été préparée à l'aide des publications suivantes :

- Guide UICN–WWF Comment va votre AMP ? (Pomeroy et al., 2004)
- Guide Federparchi–WWF Italie Valutazione dell'efficacia di gestione delle Aree Marine Protette Italiane (MATTM, 2008)
- Règlement «EMAS III» (règlement (CE) nº 1221/2009)
- Critères de sélection ASPIM (PAM-PNUE CAR/ASP)
- Rapports d'efficacité de la gestion pour le Parc national de Port-Cros (Parc national de Port-Cros, 2007), le site Natura 2000 du Cap d'Agde (ADENA, 2009) et les AMP italiennes de Miramare, Sinis, Isole Ciclopi, Secche di Tor Parterno et Torre Guaceto (MATTM, 2008).

Parallèlement, un questionnaire concernant l'utilisation d'autres indicateurs comme l'EMAS ou la certification ISO 14001 a été transmis à 17 autres AMP en Croatie, Espagne, France, Slovénie, Italie et Grèce, et a permis de recueillir des informations utiles sur la diversité des indicateurs actuellement utilisés pour les évaluations.

Parc National de Cinque Terre (Italie). Photo: M. Tempesta.

Réunion d'experts pour la définition de la méthodologie. Photo : M. Tempesta

Sélection des indicateurs

À l'issue de cet exercice initial, 49 indicateurs ont été sélectionnés puis présentés sous forme de matrice pour mieux comprendre leurs différences et leurs points communs. Cet ensemble d'indicateurs portait sur plusieurs dimensions de l'efficacité de la gestion dans les aires protégées, dont les éléments biophysiques, socio-économiques et relatifs à la gouvernance. À partir de là, le processus de sélection a d'abord exclu les indicateurs non adaptés au contexte méditerranéen et les indicateurs trop exigeants en termes de temps et de ressources nécessaires pour les évaluer.

Ensuite, l'évaluation a réparti les éléments de l'évaluation des AMP en quatre grandes catégories : Législation et gestion, Communication et sensibilisation, Pressions, et Éléments dignes d'intérêt. Elle a également souligné une différence importante entre les indicateurs d'évaluation de l'efficacité de la gestion (EEG) et les indicateurs de notation de la condition environnementale (OCE, observatoire des conditions environnementales). Les indicateurs EEG sont strictement liés à la gestion et illustrent le processus et l'institutionnalisation de la gestion au sein de l'AMP. Les indicateurs OCE, en revanche, mesurent l'état de l'environnement marin, un processus qui peut dans certains cas être indépendant de l'organe de gestion de l'AMP.

De plus, les indicateurs sont associés à deux types de priorités. Les indicateurs de Priorité 1 sont considérés comme importants pour l'intégrité de l'AMP, et le gestionnaire doit s'efforcer d'obtenir des informations sur les indicateurs de ce groupe si les données ne sont pas actuellement disponibles. L'inclusion des indicateurs de Priorité 2 permet une évaluation de l'AMP plus complète et plus homogène, et peut fournir des informations précieuses pour faciliter l'interprétation des indicateurs primaires.

La version définitive, qui comprend 18 indicateurs dont 12 de Priorité 1 et 6 de Priorité 2 (Tableau 1) ainsi que leurs modes de calcul, a été convenue par les gestionnaires d'AMP méditerranéennes et les partenaires après plusieurs séances d'examen en commun. Les attentes et les circonstances de chaque AMP et de chaque organisme particulier ont été diverses et un travail de révision minutieux a témoigné des préoccupations des partenaires, en particulier, concernant les méthodes d'interprétation et de mesure.

PRIORITÉ 1

TYPE	INDICATEURS D'ÉVALUATION DES AMP	CATÉGORIE
EEG	**Existence d'une législation sur les AMP** Évalue s'il existe une législation en vigueur au niveau local, régional, national ou international traitant spécifiquement des AMP.	Législation et gestion
	Existence d'une structure de gestion fonctionnelle Évalue si l'AMP dispose d'une structure de gestion spécifique dédié activement à sa gestion.	Législation et gestion
	Existence d'un plan de gestion actualisé Évalue si l'AMP dispose d'un plan de gestion écrit, actualisé et incluant des objectifs de gestion spécifiques et mesurables.	Législation et gestion
	Ressources financières allouées à l'AMP Évalue si des ressources financières adaptées ont été allouées à l'aire protégée pour lui permettre d'accomplir sa mission et d'atteindre ses objectifs.	Législation et gestion
	Surveillance et application de la réglementation Évalue s'il existe une surveillance efficace de l'AMP pour éviter les impacts provenant de sources différentes.	Législation et gestion
OCE	**Qualité de l'eau de mer** Évalue les différents paramètres chimiques et physiques le long de la colonne d'eau de mer.	Pressions
	Conditions de conservation des habitats focaux Évalue l'état des habitats focaux au sein de l'AMP.	Éléments dignes d'intérêt
	Abondance et structure de population des espèces focales Porte sur les espèces d'importance particulière pour le site, qui sont à l'origine de la désignation de l'AMP.	Éléments dignes d'intérêt
EEG	**Gestion de l'effort de pêche** Mesure l'intensité de la pression exercée par la pêche dans le temps et l'espace au sein de l'AMP.	Pressions
OCE	**Actions visant les espèces exotiques envahissantes** Évalue s'il existe des espèces exotiques envahissantes (EEE) côtières ou marines au sein de l'AMP et si des actions sont menées pour faire face à cette menace.	Pressions
EEG	**Existence d'activités de sensibilisation** Évalue si l'AMP mène des activités de sensibilisation et dispose d'un plan écrit et actualisé sur les activités d'interprétation et d'éducation.	Communication et sensibilisation
	Gestion des visiteurs Mesure le nombre de visiteurs qui, chaque année, participent à des activités au sein de l'AMP.	Pressions

Tableau 1a : Indicateurs d'efficacité de la gestion des AMP méditerranéennes. Priorité 1

PRIORITÉ 2

TYPE	INDICATEURS D'ÉVALUATION DES AMP	CATÉGORIE
EEG	**Développement des réseaux et formation** Mesure l'existence de procédures de transfert de données avec des organisations nationales/internationales et tient compte des tâches effectuées par le personnel de formation.	Communication et sensibilisation
	Coordination avec les parties prenantes et les planificateurs Mesure les relations et le règlement des conflits au fil du temps.	Législation et gestion
	État des principales caractéristiques physiques, culturelles et spirituelles Évalue les changements dans l'état de conservation des principales caractéristiques physiques et culturelles au sein de l'AMP, comme les caractéristiques géomorphologiques et historiques, les traditions et d'autres éléments.	Éléments dignes d'intérêt
OCE	**Actions et sensibilisation visant le changement climatique** Évalue s'il existe des éléments témoignant de l'impact du changement climatique (CC) et mesure les améliorations de la gestion issues de l'atténuation de cet impact et de ses conséquences potentielles.	Pressions
EEG	**Activités Alternatives et/ou Génératrices de Revenus** Porte sur les activités compatibles avec les objectifs de l'AMP, ou bien permettant de les faciliter ou de les optimiser.	Éléments dignes d'intérêt
	Perception locale de l'AMP Mesure le niveau de sensibilisation concernant la mise en place et les impacts de l'AMP, la définition des priorités relatives à l'AMP et la perception de la population locale au sujet de leurs propres rôles et responsabilités.	Éléments dignes d'intérêt

Tableau 1b: Indicateurs d'efficacité de la gestion des AMP méditerranéennes. Priorité 2

Fiches descriptives des indicateurs d'efficacité de la gestion des AMP

Une fiche descriptive a été créée pour chaque indicateur (voir page 32). Chacune est structurée de la manière suivante:

- **Indicateur:** nom de l'indicateur ;
- **Type**: précise s'il est fait référence à des objectifs EEG (évaluation de l'efficacité de la gestion) ou OCE (notation de la condition environnementale) ;
- **Priorité**: niveau de priorité de l'indicateur (1 ou 2) ;
- **Catégorie**: type d'objectif à évaluer (Législation et gestion, Communication et sensibilisation, Pressions, ou Éléments dignes d'intérêt) ;
- **Description**: brève description de l'indicateur ;
- **Fondement/justification**: finalité et utilité de l'indicateur dans le cadre de la gestion ;
- **Source des données**: organismes, autorités, organisations et bases de données à partir desquelles les données peuvent être recueillies ;
- **Disponibilité des données**: niveau de facilité ou de difficulté d'obtention de données conformes à la qualité requise;
- **Fréquence**: fréquence à laquelle les données devraient être recueillies ;
- **Mesure**: questions auxquelles l'évaluateur doit répondre pour faciliter l'interprétation des résultats ; les réponses seront généralement de type «oui» ou «non», «favorable» ou «défavorable», «stable» ou «en déclin»;
- **Interprétation**: notation de l'indicateur en fonction d'un système de notation simple, d'après l'interprétation donnée ;
- **Références**: autres sources d'information ;
- **Remarques**: informations complémentaires ;
- **Commentaires**: autres commentaires.

PRIORITÉ 1

EXISTENCE D'UNE LÉGISLATION SUR LES AMP

TYPE: EEG 1

CATEGORY: Législation et gestion

DESCRIPTION

Cet indicateur évalue s'il existe une législation en vigueur au niveau régional, national ou international traitant spécifiquement des AMP, qu'il s'agisse d'une loi spécifique ou sous forme d'inclusion des critères de gestion et de désignation des AMP dans une norme plus large.

FONDEMENT

Un cadre réglementaire clair est essentiel pour atteindre efficacement les buts et objectifs de toute aire protégée. Si ce cadre n'existe pas, de nombreuses mesures de gestion ne peuvent pas être prises ni/ou appliquées.

SOURCE DES DONNÉES

Organismes gouvernementaux, organe de gestion

DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Bonne

FRÉQUENCE

Tous les deux ans

MESURES

Une réponse aux questions suivantes devra être fournie:

1. Les AMP du pays disposent-elles d'un cadre réglementaire spécifique (international, national ou régional) abordant les critères de désignation et de gestion des AMP comme prévu dans la loi actuellement en vigueur ?
2. Existe-t-il d'autres lois ou réglementations (au niveau local ou régional) concernant l'AMP ?

INTERPRÉTATION

Si la réponse aux questions précédente est :

- «Il existe une loi spécifique actualisée relative aux AMP ou une loi plus générale dans laquelle les réglementations relatives aux AMP sont incluses dans une très large mesure» : cela signifie que cet indicateur est correctement respecté.
- «Il existe des normes générales réglementant les aires protégées mais les AMP ne sont pas largement abordées ou incluses explicitement dans ces normes» ou bien «Il existe une loi spécifique sur les AMP ou une loi plus générale dans laquelle les réglementations relatives aux AMP sont incluses dans une très large mesure mais qui n'est pas actualisée» : cela signifie que certaines améliorations doivent être apportées pour respecter cet indicateur.
- «Il n'existe pas de cadre réglementaire s'appliquant spécifiquement aux AMP» : cela signifie que cet indicateur n'est pas respecté.

COMMENTAIRES

Veuillez donner des précisions concernant les actions menées.

Buoy delimiting the core zone of the Plemmirio MPA (Italy). Photo: M. Tempesta

RÉFÉRENCES

- Hockings, M., Stolton, S., Leverington, F., Dudley, N. and Courrau, J. (2006). Evaluating effectiveness: A framework for assessing management effectiveness of protected areas. 2nd edition. Gland, Switzerland and Cambridge, UK: IUCN. [Traduction française : Évaluation de l'efficacité - Un cadre pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées]
- Pomeroy, R.S., Parks, J.E. and Watson, L.M. (2004). How is your MPA doing? A guidebook of natural and social indicators for evaluating Marine Protected Area management effectiveness. Reprint, Gland, Switzerland and Cambridge, UK: IUCN, 2007. [Traduction française : Comment va votre AMP ? Guide sur les indicateurs naturels et sociaux destinés à évaluer l'efficacité de la gestion des aires marines protégées]

QUICK GUIDE TO EVALUATE MEDITERRANEAN MPA MANAGEMENT 33

Comment interpréter l'indicateur et le format de compte-rendu

Afin de simplifier l'utilisation des indicateurs, une fiche de notation dotée d'une feuille de calcul a été créée pour chacun des 18 indicateurs, indiquant le critère de mesure, le système d'évaluation pour le calcul du score et l'interprétation des résultats.

La fiche de notation fournit un système de notation simple pour chaque indicateur, ainsi que les critères d'interprétation et de mesure. Pour renseigner la fiche de notation, il convient de répondre à une série de questions et d'affirmations qui est fournie pour chaque indicateur. Les réponses «positif» ou «négatif», «favorable» ou «défavorable» sont ensuite converties en un score final en ajoutant les scores intermédiaires attribués pour chaque question. Une rubrique supplémentaire pour les commentaires ou les suggestions est également prévue.

La fiche de notation doit être renseignée par les gestionnaires d'AMP et, dans la mesure du possible, par le personnel des AMP. Le format de cette fiche est concis et direct puisque le score récapitulatif pour chaque indicateur est calculé automatiquement et surligné dans une couleur spécifique. Les résultats des évaluations des indicateurs individuels sont également associés automatiquement aux scores de l'ensemble des indicateurs, permettant aux gestionnaires de savoir rapidement si leur gestion est efficace.

Les scores obtenus n'ont pas pour vocation d'établir un classement des AMP mais plutôt de permettre des comparaisons d'une année à l'autre pour observer le niveau d'amélioration d'une AMP donnée. Ils peuvent aussi être utilisés pour examiner les tendances à l'échelle méditerranéenne.

La feuille de calcul récapitulant l'efficacité de la gestion est un modèle de document qui doit être renseigné par l'examinateur. Elle est composée de trois parties : (1) zone dédiée au score de gestion de l'AMP, (2) zone dédiée au contexte de l'AMP, et (3) zone dédiée à l'indicateur.

La zone concernant le score attribué de gestion de l'AMP fournit un espace permettant d'inscrire une brève justification des réponses données aux questions de la fiche descriptive de l'indicateur. Il est conseillé de fournir si possible des données probantes justifiant la réponse et de préciser si la tendance est positive, négative ou stable par rapport à l'année précédente. Un exemple de zone dédiée au score pour l'indicateur «Existence d'une législation sur les AMP», telle que renseignée par l'organe de gestion de l'AMP de Miramare (Italie) est fourni à la Figure 2 ci-dessous.

EXISTENCE D'UNE LÉGISLATION SUR LES AMP	PRIORITÉ 1	INFORMATIONS CONCERNANT LA NOTATION		
	Votre score	*Justification*	*Données (le cas échéant)*	*Tendance*
Remarque: attribuez 1 point pour OUI et 0 pour NON	*Année 2012*	*documents ou description qualitative*	*évaluation quantitative*	
1. Les AMP du pays disposent-elles d'un cadre réglementaire spécifique (international, national ou régional) abordant les critères de désignation et de gestion des AMP comme prévu dans la loi actuellement en vigueur ?	1	L'Italie est une Partie contractante à la Convention de Barcelone et reconnaît donc les ASPIM et les protocoles correspondants sur la protection de la biodiversité et des espèces en danger. Deux lois nationales tiennent compte de la mise en place des AMP : loi 394/1991 et loi 979/1982. Les critères de gestion sont définis pour chaque AMP individuelle en fonction de sa désignation institutionnelle (décret ministériel) et de sa propre réglementation opérationnelle (émanant du ministère).	L'Italie accueille actuellement 8 ASPIM. 30 AMP ont été mises en place suite à ces 2 lois ; 17 autres sites sont en cours de démarrage et d'évaluation.	=
Score total	1			

Fig. 2 : Exemple de zone dédiée au score pour l'indicateur «Existence d'une législation sur les AMP», telle que renseignée par l'organe de gestion de l'AMP de Miramare (Italie)

Des commentaires sur les difficultés rencontrées lors de la réalisation de l'activité évaluée peuvent être inscrits dans la zone dédiée au contexte de l'AMP. Les réponses négatives aux questions posées par l'indicateur sont parfois dues à des obstacles spécifiques difficiles à surmonter car ils concernent les caractéristiques de l'AMP. Tous problèmes et contraintes rencontrés lors de l'évaluation de l'indicateur peuvent donc être décrits dans cette zone. Un exemple de zone dédiée au contexte pour l'indicateur «Existence d'activités de sensibilisation», telle que renseignée par l'organe de gestion de l'AMP du Cap de Creus (Espagne) est fourni à la Figure 3 ci-dessous.

EXISTENCE D'ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION	PRIORITÉ 1	ZONE DÉDIÉE AU CONTEXTE	
	Votre score	*Problèmes pour réaliser l'activité*	*Commentaires*
Remarque : attribuez 1 point pour OUI et 0 pour NON	*Année 2012*		
1. L'AMP dispose-t-elle d'un plan d'interprétation et d'éducation ?	1	Budget en baisse	Financement UE nécessaire

Fig. 3 : Exemple de zone dédiée au contexte pour l'indicateur «Existence d'activités de sensibilisation», telle que renseignée par l'organe de gestion de l'AMP du Cap de Creus (Espagne)

La zone dédiée à l'indicateur est utilisée pour les commentaires relatifs à l'application de l'indicateur et pour les suggestions ou recommandations visant à améliorer l'indicateur, sa mesure ou son interprétation. Pendant la phase de test, les commentaires et les suggestions d'amélioration ont été d'une importance primordiale. Un exemple de zone dédiée à l'indicateur pour l'indicateur «Qualité de l'eau de mer», telle que renseignée par l'organe de gestion de l'AMP de Cinque Terre (Italie) est fourni à la Fig. 4 ci-dessous.

QUALITÉ DE L'EAU DE MER	PRIORITÉ 1	ZONE DÉDIÉE À L'INDICATEUR	
	Votre score		
Remarque : attribuez 1 point pour OUI et 0 pour NON	*Année 2012*	*Problèmes pour appliquer l'indicateur*	*Suggestions et recommandations*
1. Tous les paramètres sont en dessous des niveaux de référence	1	Les données figurant sur les sites Web de l'ARPAL ne sont pas toujours facilement disponibles et ne sont pas toujours actualisées.	

Fig. 4 : Exemple de zone dédiée à l'indicateur pour l'indicateur «Qualité de l'eau de mer», telle que renseignée par l'organe de gestion de l'AMP de Cinque Terre (Italie)

Les scores attribués à chacun de ces éléments d'évaluation individuels sont totalisés pour obtenir le «score total» final doté d'un code de couleur. Ce code de couleur a été le moyen le plus utile pour évaluer la conformité des AMP. Le niveau d'efficacité de la gestion est ainsi déterminé selon le code de couleur attribué à chaque indicateur :

- Le **BLEU** indique le meilleur scénario et signifie que l'indicateur a été entièrement respecté ; le score relatif est le plus élevé.
- Le **VERT** indique un bon scénario et signifie que l'indicateur a été respecté mais que quelques efforts supplémentaires sont nécessaires pour parvenir au meilleur scénario possible ; le score relatif est moyennement élevé.
- Le **JAUNE** indique un mauvais scénario et signifie que des améliorations importantes doivent être apportées pour respecter l'indicateur ; le score relatif est moyennement bas.
- Le **ROUGE** indique le pire scénario et signifie que l'indicateur n'a pas été respecté ; le score relatif est le plus bas.

En plus du score total, des questions supplémentaires liées aux résultats sont incluses pour certains indicateurs afin d'obtenir un «score supplémentaire» ; ceci met davantage l'accent sur les mesures complémentaires et les efforts déployés par l'organe de gestion dans les domaines évalués. Les commentaires permettent à l'évaluateur (ou aux évaluateurs) de justifier ses (leurs) réponses en fournissant des explications et des informations venant les étayer, ainsi que d'autres suggestions d'amélioration.

Un exemple de score supplémentaire comprenant les trois zones (dédiées au score, au contexte et à l'indicateur) pour l'indicateur «Existence d'activités de sensibilisation», telle que renseignée par l'organe de gestion de l'AMP de Torre Guaceto (Italie) est fourni à la Fig. 5 ci-dessous.

Une feuille de calcul recapitulative de l'efficacite de la gestion indique l'etat de l'AMP par rapport a chaque indicateur a l'aide d'un code de couleur. L'exemple fourni a la Figure 6 presente l'evaluation finale de l'efficacite de la gestion pour l'AMP de Strunjan (Slovenie) en 2012.

POINTS SUPPLÉMENTAIRES : 1 POINT POUR OUI					
1. Mesure du nombre de visiteurs et tendance concernant le nombre de visiteurs : tâches effectuées	1	Chaque activité externalisée doit être enregistrée dans un système informatisé (nombre de participants, origine)	5 716 personnes ayant participé á des activités d'éducation et de sensibilisation	Le nombre de visiteurs est compté uniquement à la fin de l'année	Il est difficile d'obtenir une actualisation constante des informations de la part du fournisseur de services
Score supplémentaire	1				

Fig. 5 : Exemple de score supplémentaire pour l'indicateur «Existence d'activités de sensibilisation», comprenant les trois zones renseignées par l'organe de gestion de l'AMP de Torre Guaceto (Italie)

AMP de Torre Guaceto (Italie). Photo: F. De Franco

PRIORITÉ	NOM DE L'INDICATEUR	SCORE TOTAL	SCORE SUP-PLÉMENTAIRE
1	Existence d'une législation sur les AMP	1	1
	Existence d'une structure de gestion fonctionnelle	5	
	Existence d'un plan de gestion actualisé	1	
	Ressources financières allouées à l'AMP	4	
	Surveillance et application de la réglementation	5	0
	Qualité de l'eau de mer	1	0
	Conditions de conservation des habitats focaux	UIB	0
	Abondance et structure de population des espèces focales	1	0
	Gestion de l'effort de pêche	0	0
	Actions visant les espèces exotiques envahissantes	1	-1
	Existence d'activités de sensibilisation	2	1
	Gestion des visiteurs	0	1
2	Développement des réseaux et formation	2	3
	Coordination avec les parties prenantes et les planificateurs	2	1
	État des principales caractéristiques physiques, culturelles et spirituelles	E	
	Actions et sensibilisation visant le changement climatique	2	
	Activités Alternatives et/ou Génératrices de Revenus	1	1
	Perception locale de l'AMP	2	0

Fig. 6 : Feuille de calcul récapitulative de l'efficacité de la gestion pour l'AMP de Strunjan (Slovénie) en 2012. Sur le tableau, les différentes couleurs représentent les différents scores (bleu=maximum, vert= moyennement élevé, jaune= moyennement bas, rouge=mauvais); UIB= pas mesuré ou non relevant, E=égal

En plus de la fiche de notation, un modèle de rapport est fourni pour les informations supplémentaires concernant les indicateurs spécifiques, la source des données ou le fondement justifiant les réponses qualitatives, de manière à mieux comprendre les résultats des évaluations et les choix futurs pour améliorer la gestion.

Des précisions sur l'aire protégée, ses objectifs de gestion, son contexte géographique et ses caractéristiques doivent être fournies dans la première partie du rapport, tandis que les actions futures visant à améliorer une gestion médiocre devront être signalées dans la deuxième partie.

Études de cas

Les AMP sont mises en place pour différentes raisons et elles possèdent des niveaux d'utilisation, des tailles d'exploitation et des plans de financement divers, ainsi que des expériences variées en matière de mise en œuvre en fonction de leur âge depuis leur mise en place, parmi de nombreux autres facteurs. Tous ces aspects sont importants lorsqu'il s'agit d'évaluer le degré d'efficacité de la gestion des différentes AMP.

Les résultats d'une évaluation de l'efficacité de la gestion menée sur une sélection d'AMP méditerranéennes sont présentés ici afin de fournir un meilleur aperçu des principaux facteurs et éléments qui influencent la gestion des AMP, dans l'optique d'affiner les indicateurs. Les études de cas ont été réalisées sur huit aires marines protégées dans le cadre du projet MedPAN Nord et avec d'autres partenaires MedPAN : les AMP de Miramare, de Cinque Terre, de Torre Guaceto et de Tavolara MPAs (Italie), les AMP du Cap de Creus et des Îles Medes (Espagne), l'AMP de Strunjan (Slovénie) et le Parc naturel Telaščica (Croatie) (Tableau 2).

	ANNÉE DE CRÉATION	ZONE CENTRALE (HA)	ZONE TAMPON (HA)
Miramare	1986	30	90
Cinque Terre	1997	104	4487
Torre Guaceto	1991	179	2048
Tavolara	1997	529	14828
Cap de Creus	1998		3074
Îles Medes	1990	93	418
Strunjan	1990	80	45
Telaščica	1988	73,9	1356,6

Tableau 2 : Tableau indiquant la superficie couverte par chaque site d'AMP étudiée (zones centrales et tampons) et l'année de création de ces sites

Pour chaque étude de cas, l'évaluation repose sur le système d'indicateurs exposé plus haut. Ces exemples témoignent de la diversité des conditions naturelles et socio-économiques des AMP en Méditerranée, illustrent la situation actuelle du système des AMP, et fournissent un aperçu de la manière dont ces aires sont gérées et de leurs besoins futurs.

Certains de ces sites se concentrent sur la protection d'espèces ou d'écosystèmes spécifiques, tandis que d'autres ont une optique de conservation de la biodiversité marine plus générale ou bien appartiennent au réseau Natura 2000 (Directive Européenne concernant la conservation des habitats naturels). Les résultats des évaluations enregistrés dans leurs fiches de notation et rapports finaux fournissent des informations utiles à la fois sur l'utilisation des indicateurs et la situation générale des activités sur les différents sites, servant de base à toute évaluation future.

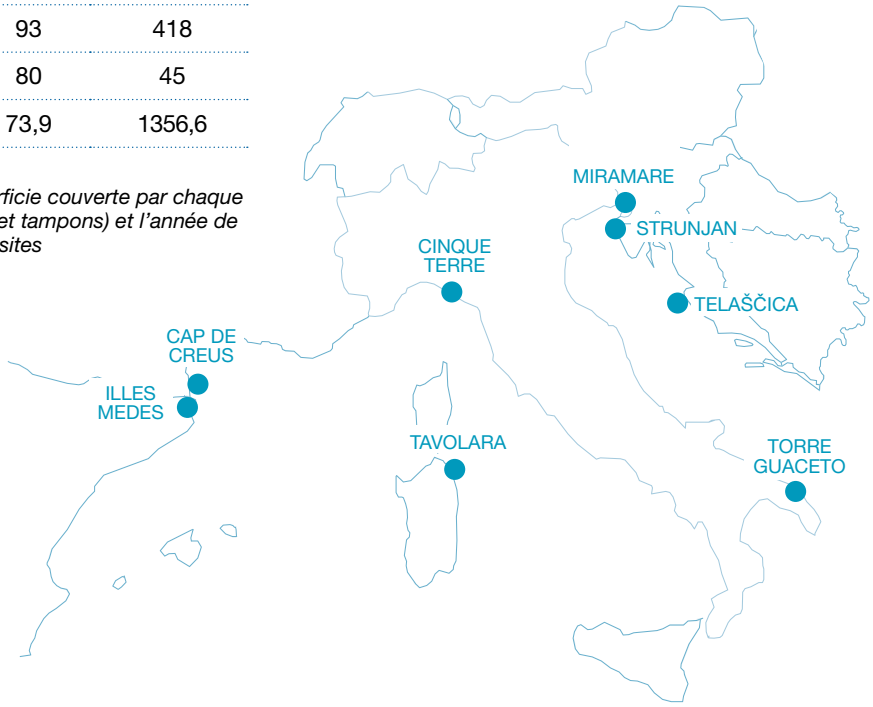

Résultats de l'évaluation

La Figure 7 synthétise les conclusions des études de cas, indiquant que toutes les AMP étaient efficaces concernant les indicateurs de Priorité 1 pour lesquels elles avaient des données et des informations de suivi, à l'exception d'une seule AMP (Miramare, Italie) où la «Gestion de l'effort de pêche» n'a pas été notée, car la pêche n'est pas autorisée dans les limites de cette AMP et le résultat de l'indicateur était «non applicable».

L'évaluation des indicateurs de Priorité 2 a fourni des informations supplémentaires en plus de la liste de base proposée, et elle pourra être utilisée pour évaluer les AMP en fonction des objectifs initiaux. Les indicateurs comme «État des principales caractéristiques physiques, culturelles et spirituelles», «Activités Alternatives et/ou Génératrices de Revenus» et «Perception locale de l'AMP» ont, en pratique, été moins utilisés par les AMP lors du processus d'évaluation car ils étaient les plus complexes à mesurer en termes de temps et de personnel nécessaires pour obtenir les données requises.

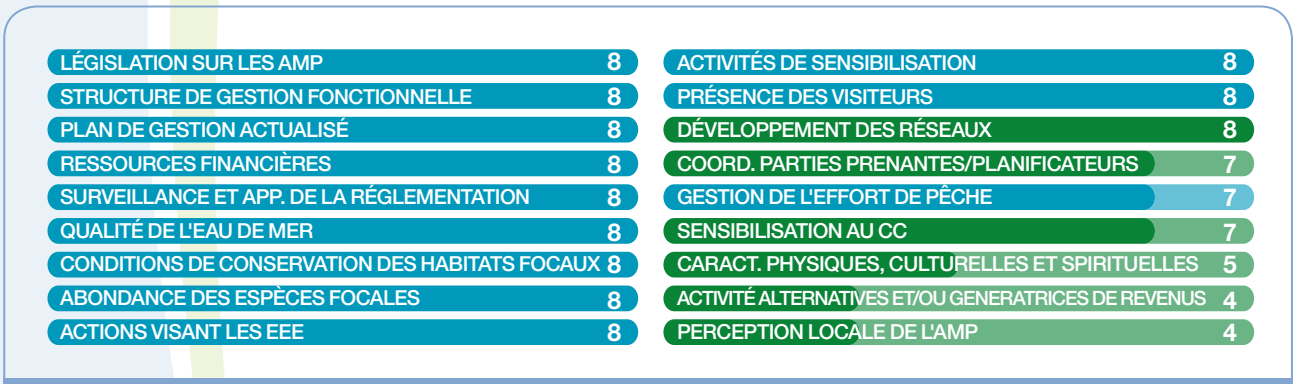

Fig. 7 : Fréquence d'utilisation de chaque indicateur par les huit sites tests

Le dauphin bleu et blanc (Stenella coeruleoalba) sautant hors de l'eau dans l'aire marine protégée de Miramare (Italie). Photo : S. Ciriaco

Analyse de l'application des indicateurs dans les huit AMP tests

Une comparaison des auto-évaluations de l'efficacité de la gestion par les AMP visées par les études de cas indique que tous les sites se sont attribué des Remarques assez élevées (code de couleur bleue) concernant la qualité de l'eau et l'adéquation de la législation pour spécifier les critères de gestion, de désignation et de découpage de l'AMP (Tableau 3). Les évaluations ont aussi indiqué que les programmes de surveillance et l'application de la réglementation ont reçu des Remarques relativement élevées parmi la série d'activités et d'objectifs de gestion et qu'ils sont plutôt efficaces. Des agences gouvernementales locales d'application de la loi ainsi que des membres spécifiques du personnel des AMP sont généralement chargés de faire appliquer la réglementation au sein des sites visés par les études de cas.

Priorité		CAP DE CREUS	5 TERRE	MIRAMARE	STRUNJAN	TAVOLARA	TORRE GUACETO	ILLES MEDES	TELAŠČICA	TOTAL			
1	Existence d'une législation sur les AMP									8	0	0	0
1	Qualité de l'eau de mer									8	0	0	0
1	Surveillance et application de la réglementation									4	4	0	0
1	Conditions de conservation des habitats focaux									2	6	0	0
1	Abondance et structure de population des espèces focales									4	2	2	0
1	Existence d'activités de sensibilisation									2	3	3	0
2	Développement des réseaux et formation									1	3	4	0
1	Existence d'une structure de gestion fonctionnelle									6	1	0	1
1	Gestion des visiteurs									5	2	0	1
1	Actions visant les espèces exotiques envahissantes									3	4	0	1
1	Existence d'un plan de gestion actualisé									0	6	0	2
1	Ressources financières allouées à l'AMP									0	3	2	3
1	Gestion de l'effort de pêche			N.A.						3	2	0	2
2	Coordination avec les parties prenantes et les planificateurs			N.E.						1	1	2	3
2	Actions et sensibilisation visant le changement climatique						N.E.			1	1	1	4
2	État des principales caractéristiques physiques, culturelles et spirituelles		N.E.	N.E.			N.E.			1	3	0	1
2	Activites Alternatives et/ou Generatrices de Revenus		N.E.	N.A.		N.E.	N.E.			2	1	0	1
2	Perception locale de l'AMP		N.E.	N.E.		N.E.	N.E.			1	2	1	0

Tableau 3 : Classement des indicateurs en fonction des scores totaux obtenus par les huit AMP tests. Les indicateurs ayant obtenu les meilleurs scores dans l'ensemble des huit AMP (en bleu et en vert) apparaissent en haut, tandis que ceux ayant obtenu les moins bons scores (en jaune et en rouge) apparaissent en bas, suivis des indicateurs mesurés par seulement quelques AMP tests. «N.A.» = non applicable ; «N.É.» = non évalué.

De même, la qualité de l'eau de mer dans les AMP est généralement mesurée par le personnel de l'AMP, en collaboration avec des instituts scientifiques ou des ministères. Bien que ces informations ne soient pas facilement accessibles au personnel et aux gestionnaires des AMP, les programmes de suivi mis en place indiquent que tous les paramètres sont en dessous des seuils établis par la loi et que les indicateurs sont entièrement respectés.

En général, ces AMP atteignent leurs objectifs concernant la biodiversité et l'état de conservation des habitats focaux, et elles obtiennent un bon niveau de protection des populations d'espèces focales. Néanmoins, malgré les efforts pour désigner certaines espèces comme prioritaires, un plan de suivi doit encore être mis en place sur certains sites. De même, des plans de suivi visant à détecter la présence des espèces exotiques les plus courantes ont démarré dans la plupart des AMP, à l'exception de Cinque Terre qui n'a pas encore mis en place de programme. Des travaux seront nécessaires pour accroître leur capacité d'identification des autres espèces exotiques envahissantes très nuisibles, développer les mesures de contrôle et d'atténuation, et évaluer l'impact spécifique des activités de gestion sur cette menace.

Des activités de sensibilisation sont également menées dans toutes les AMP grâce à des programmes et à des plans d'éducation et d'interprétation environnementales, à l'aide d'outils d'information comme les panneaux d'affichage et les brochures, et par l'intermédiaire de personnel désigné pour conduire ces activités tout au long de l'année. Toutefois, même si certaines AMP ne disposent pas de centre d'information, de panneaux d'affichage et autres outils de communication, l'efficacité de leurs programmes de sensibilisation est compromise par le manque d'activités d'éducation et de sensibilisation du public bien organisées et par l'insuffisance de personnel pour les mettre en œuvre.

Les évaluations ont révélé que la plupart des AMP sont relativement habituées à communiquer et à échanger leurs expériences et bonnes pratiques avec des organisations nationales ou internationales ou d'autres AMP méditerranéennes. Des exercices de renforcement des capacités sont effectués régulièrement dans la plupart des AMP, bien que les AMP de Cinque Terre et du Cap de Creus ne disposent pas de programmes de formation spécifiques. De plus, la présence des visiteurs dans les AMP est généralement bien gérée et le nombre de visiteurs est en phase avec les objectifs de protection et de conservation du site. Néanmoins, sur l'un des sites le nombre de visiteurs semble bien supérieur à la capacité de charge du site (surtout pendant la période estivale), ce qui peut avoir un impact négatif considérable sur l'écosystème.

Lors de l'évaluation du niveau de gestion, il est également important de mesurer la gouvernance existante des AMP en déterminant si elles disposent d'un organe de gestion fonctionnel et si elles passent régulièrement en revue leurs plans de gestion. Un plan de gestion actualisé régulièrement est une indication de gestion efficace, indiquant que l'AMP possède une orientation future et des moyens pour atteindre ces objectifs. Toutes les AMP italiennes disposent d'un plan de gestion portant sur des périodes à moyen ou long terme, la préparation de ce plan ayant été facilitée par un précédent projet financé par le ministère de l'Environnement italien. Par contre, sur d'autres sites, la préparation des plans de gestion ne fait que démarrer ou bien ces plans sont actuellement soumis à des procédures d'approbation gouvernementale au niveau régional. En outre, la plupart des AMP disposent d'un cadre organisationnel adapté, à l'exception de Cinque Terre, où ce cadre n'a pas encore

Activité de suivi scientifique. Photo: S. Ciriaco

Pêcheur artisanal. Photo: S. Ciriaco

été approuvé par le ministère de l'Environnement italien en raison d'une récente réorganisation complète de la gouvernance de cette aire protégée.

Les pêcheries artisanales semblent être bien gérées et, selon certaines publications scientifiques, en phase avec les valeurs de conservation du site, bien que le faible niveau de suivi et d'évaluation sur certains sites suggère une gestion limitée de l'effort de pêche.

L'un des critères évalués ayant obtenu le moins bon score est celui des ressources financières. La plupart des AMP estiment que les revenus sont insuffisants pour permettre la gestion de l'AMP et qu'ils sont fournis dans le cadre d'une perspective à court terme. De nombreux gestionnaires craignent que les dispositions actuelles en matière de financement ne soient pas maintenues en raison des difficultés économiques que nous traversons. Ceci se traduirait par des budgets réduits et des retards de paiement, et compromettrait l'aptitude des gestionnaires à produire les résultats attendus.

Les communautés locales et les autres parties prenantes et planificateurs ont eu des rôles très différents en ce qui concerne les AMP. Les AMP et les autorités locales de Tavolara et de Torre Guaceto semblent entretenir de très bons rapports avec les groupes d'acteurs locaux (pêcheurs et agriculteurs principalement), qui sont consultés régulièrement tout au long de l'année, et l'organe de gestion de l'AMP joue un rôle actif dans la prise de décisions en matière de gestion intégrée des zones côtières (GIZC). En revanche, le manque de cohérence entre la gestion des AMP et les plans de développement locaux, ainsi que la non-participation aux réunions lors desquelles les décisions en matière de GIZC sont prises, suggèrent que la participation des parties prenantes est limitée dans certaines AMP et que les plans de développement côtier ne sont probablement pas en phase avec les objectifs de l'AMP. L'inclusion des parties prenantes dans l'organe de gestion de l'AMP devrait être un atout pour la participation future et, dans cette optique, l'organisation de réunions annuelles au Cap de Creus entre l'organe de gestion de l'AMP et les différents groupes consultatifs locaux profiteront à la gestion du site. Une structure de gestion bien établie dotée d'un comité consultatif devrait encourager davantage les acteurs locaux à s'impliquer dans la gestion du site.

Le changement climatique jouera un rôle de plus en plus important s'agissant de déterminer l'état et l'avenir des AMP, et il rendra leur biodiversité plus vulnérable. Les activités de gestion et de sensibilisation du public aideront à développer la résilience et à accroître les connaissances, fournissant aux AMP les meilleurs moyens pour s'adapter et se remettre face aux menaces à venir. Des enquêtes régulières et des programmes de suivi spécifiques comme ceux actuellement menés par Miramare et Tavolara peuvent faciliter la compréhension des vulnérabilités de l'écosystème et l'examen des adaptations possibles. Inversement, le manque d'activités de suivi régulières ou la collecte de données uniquement de manière occasionnelle limite l'aptitude de certaines AMP à anticiper le changement climatique. Les activités de sensibilisation peuvent faciliter encore davantage l'établissement d'une compréhension communautaire des questions en jeu et développer des partenariats efficaces pour de futures actions.

Les sites évaluant l'état de conservation de caractéristiques physiques, culturelles et spirituelles spécifiques signalent que ces caractéristiques restent en bon état ou sont en meilleur état qu'avant. Ceci est facilité par la collaboration avec les institutions locales et régionales.

L'indicateur portant sur les activités alternatives des communautés locales n'a été mesuré que dans quatre AMP. Les AMP du Cap de Creus, des Îles Medes et de Strunjan enregistrent des résultats positifs car leurs gestionnaires encouragent ou ont connaissance d'activités génératrices de revenus au sein des AMP et qui sont compatibles avec les objectifs de conservation.

Enfin, la perception locale des AMP a été élevée sur certains sites, surtout sur les sites de Telaščica et de Strunjan, où l'organe de gestion est en contact régulier avec la population locale qui est bien informée de l'importance de l'aire marine protégée. Sur d'autres sites, malgré les études d'évaluation de l'impact socio-économique effectuées régulièrement, les gestionnaires ne savent pas dans quelle mesure la population locale comprend les opportunités et les contraintes imposées par l'AMP. Même si la perception du public envers les AMP s'est améliorée, leur efficacité bénéficiera d'une meilleure compréhension du public quant au rôle des AMP.

Rôle des indicateurs pour définir les forces et les faiblesses de la gestion des AMP

Si une évaluation régionale de l'efficacité des AMP méditerranéennes doit être effectuée, il est fondamental de procéder à une collecte de données normalisées portant sur une série d'indicateurs et d'utiliser une méthodologie commune comme celle-ci, s'appuyant sur des fiches de notation. En outre, cette méthodologie d'évaluation commune représente un outil pratique pour la réalisation d'évaluations au niveau du site, examinant les tendances et communiquant l'efficacité de la gestion rapidement et simplement; tous ces facteurs sont essentiels pour la viabilité à long terme de toute AMP. Cet outil, incluant les indicateurs, les fiches de notation et les rapports descriptifs, peut être considéré comme un bon point de départ pour l'examen des tendances et peut également être testé par les AMP récemment désignées.

Toutefois, il est vrai que le système de fiche de notation peut sembler trop schématique, et certaines évaluations fondées sur l'avis et l'expérience des gestionnaires peuvent être trop subjectives et être trop influencées par les personnes interrogées. C'est pourquoi il est nécessaire d'associer les fiches de notation à un rapport fournissant des éléments qualitatifs et quantitatifs justifiant les réponses données.

Panneau d'information pour les visiteurs du Parc paysager de Strunjan (Slovénie). Photo : M. Otero

Les études de cas démontrent que, globalement, les AMP sont gérées efficacement. Les indicateurs de Priorité 1 ont été évalués par toutes les AMP, et les indicateurs de Priorité 2, permettant une évaluation plus complète et plus homogène, ont fourni des informations précieuses pour faciliter l'interprétation des indicateurs primaires sur les sites évalués.

La nécessité de sécuriser un financement opérationnel suffisant chaque année, ce qui est encore plus complexe en raison des compressions budgétaires actuelles décidées par les gouvernements dans de nombreux pays, représente un défi pour de nombreuses AMP qui estiment déjà qu'il est (ou sera) difficile de fournir un bon niveau de gestion. Accroître la diversité des partenariats et des types et sources de revenus (y compris d'origine privée et fiscale) peut aider à soutenir les objectifs de conservation des AMP à l'avenir.

De nombreux gestionnaires d'AMP n'ont pas la possibilité d'examiner systématiquement les résultats de leurs efforts sur une base annuelle. Le lancement d'une campagne de collecte de données pour mesurer ces indicateurs nécessite des efforts importants en termes de temps, de ressources humaines (RH) et financières, ce qui est difficile à obtenir dans le contexte économique actuel. Néanmoins, ces exercices d'évaluation et d'examen sont très importants et aideront à améliorer la qualité de la communication avec les organismes gouvernementaux et les acteurs côtiers. Ainsi, les résultats obtenus grâce à ces évaluations doivent être communiqués en interne dans le cadre du cycle de gestion du projet, et en externe afin de promouvoir les meilleures pratiques et une compréhension des difficultés. L'intégration des AMP dans un processus de planification côtière plus large est essentielle pour atteindre les objectifs des aires protégées.

Le niveau de communication limité avec les communautés locales, constaté sur certains sites, peut représenter une excellente opportunité pour améliorer le dialogue et développer une compréhension commune des objectifs de gestion et des moyens permettant de les atteindre.

Les évaluations réalisées lors des études de cas suggèrent aussi qu'il existe d'excellentes opportunités pour accroître l'efficacité des AMP et élaborer des plans de gestion plus en phase avec les approches adaptatives. En général, les gestionnaires estiment que les mesures permettant de contrer les impacts du changement climatique et la propagation des espèces exotiques envahissantes sont actuellement difficiles à mettre en œuvre et risquent d'échouer ; par conséquent, ils ont tendance à ne leur prêter que peu d'attention dans le cadre de leurs plans de gestion. Les effets du changement climatique et des espèces envahissantes commencent à se manifester au sein des AMP, surtout

L'aire marine protégée des Iles Mèdes (Espagne). Photo: A. Lorente

dans les habitats hautement vulnérables, représentant une menace pour l'intégrité des aires protégées. Il reste nécessaire que des orientations et une meilleure compréhension soient intégrées plus efficacement dans la gestion des sites, afin d'expliquer et de réduire au minimum les impacts probables de ces menaces.

Globalement, les études de cas illustrent la complexité et la variabilité des AMP en fournissant un instantané de l'état actuel des pratiques de gestion au sein des AMP. Néanmoins, huit études de cas ne peuvent pas fournir une vue d'ensemble de toute la diversité existant dans les AMP méditerranéennes en matière de gestion, car elles sont intrinsèquement associées à leurs circonstances et besoins locaux. Il convient de veiller à ce que l'évaluation ne soit pas perçue comme un système de notation pour identifier les «bonnes» et les «mauvaises» AMP, mais plutôt comme une vue globale de leur état actuel, mettant en lumière les activités de gestion sur lesquelles les efforts doivent se concentrer à l'avenir.

Une étude récente conduite par l'association MedPAN dans plus de 80 AMP méditerranéennes révèle certaines conclusions en commun avec les études de cas et soulève d'autres questions en matière de gestion (Gabrié et al., 2012). Plus de 50 % des AMP étudiées n'avaient pas encore de plan de gestion pour les sites ou bien elles étaient encore en train de suivre la procédure juridique pour obtenir un tel plan, et 75 % des sites Natura 2000 (dans les pays de l'UE) n'avaient toujours pas d'organe de gestion. De plus, bien que disposant généralement d'un programme de suivi régulier et complet, les AMP n'avaient pas toutes les mêmes moyens ou capacités de gestion et la participation de la communauté locale dans les décisions en matière de gestion des aires protégées semblait toujours faible dans de nombreux sites.

L'utilisation de l'actuelle méthodologie basée sur des fiches de notation au niveau régional est non seulement utile pour identifier les questions prioritaires mais elle peut aussi fournir d'autres informations concernant l'atteinte des objectifs de gestion ainsi qu'une analyse détaillée de l'efficacité de la gestion des AMP méditerranéennes, car elle inclut tous les facteurs et éléments clés pour évaluer les activités de gestion conformément au cadre d'évaluation.

Plans de certification et de vérification destinés aux aires marines protégées

De plus en plus de personnes s'inquiètent du fait que de nombreuses aires protégées dans le monde n'atteignent pas leurs objectifs et, de l'avis général, il est nécessaire de mettre en place un système de certification ou de vérification officiel concernant les aires protégées. Cette nécessité a été soulignée dans la Recommandation 18 du 5e Congrès mondial sur les aires protégées (2003) et a été réitérée lors du récent Congrès mondial de la nature en République de Corée (Jeju, 2012).
Cela a conduit à l'émergence d'une variété de plans de certification volontaire concernant les aires protégées au cours des dernières années, en particulier dans la région européenne. L'utilisation d'évaluations indépendantes de la gestion, associée à un système de certification dans le cadre duquel les aires protégées sont certifiées ou vérifiées par rapport à des normes convenues, peut faciliter l'atteinte des objectifs de conservation au sein ou à proximité des AMP (Scanlon et Burhenne-Guilmin, 2004 ; WCC-2012-Res-076). Ces certifications peuvent permettre la reconnaissance nationale et internationale des travaux de l'AMP et accroître leur visibilité en tant qu'exemples de gestion efficace. En outre, elles peuvent améliorer l'image des gestionnaires et des organes de gestion, promouvoir le tourisme et encourager les investissements dans les programmes et les politiques concernant les aires protégées, entre autres opportunités.

La plupart des certifications de ce type reposent sur des évaluations et des audits effectués par des tiers, portant sur la conformité d'une aire protégée par rapport à un ensemble de critères et de normes de gestion. Exemples d'évaluations concernant les aires protégées:

- La certification des parcs transfrontaliers d'EUROPARC : système spécial de vérification et de certification visant à promouvoir et à faciliter la coopération transfrontalière entre les aires protégées européennes ;
- Le plan de certification PAN Parks, dédié essentiellement au tourisme durable au sein des grandes aires protégées (WWF, 2004) ;
- Le Diplôme européen des espaces protégés (Résolution CM/ResDip (2008)1, adoptée le 20 février 2008), qui prévoit une norme reconnue pour la conservation du patrimoine et la promotion de modèles de développement durable pour les espaces naturels et semi-naturels et les paysages ayant une importance européenne exceptionnelle ;
- Le système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) de l'Union européenne, suivant la série de normes ISO 14000 (de l'Organisation internationale de normalisation) sur le management environnemental pour les organisations ;
- La Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO sur les sites naturels du patrimoine mondial, reconnaissant la valeur universelle de certaines zones (Convention du patrimoine mondial, adoptée par l'UNESCO en 1972).

Pour une approche plus générique et internationale, la Liste verte des aires protégées bien gérées de l'UICN est un nouveau programme simple visant à créer une récompense reconnue internationalement pour les aires protégées faisant preuve d'un bon niveau de gestion. Ce programme fournit aux pays un moyen de démontrer les progrès réalisés pour satisfaire l'Objectif 11 du Plan stratégique de la CDB, visant à atteindre un objectif de conservation d'au moins 10 % des zones marines et côtières, grâce à une gestion efficace et équitable des aires marines protégées. Les sites désignés devront respecter une série de normes minimum comme les objectifs de conservation, l'établissement légitime, l'efficacité de la gestion, la gouvernance adaptée et la participation des parties prenantes, ainsi que l'expérience et la gestion des visiteurs.
Bien que la Liste verte des aires protégées bien gérées de l'UICN n'en soit qu'à ses débuts, cette initiative sera une référence importante pour témoigner du succès des aires protégées dont les sites marins et côtiers (Fig. 8).

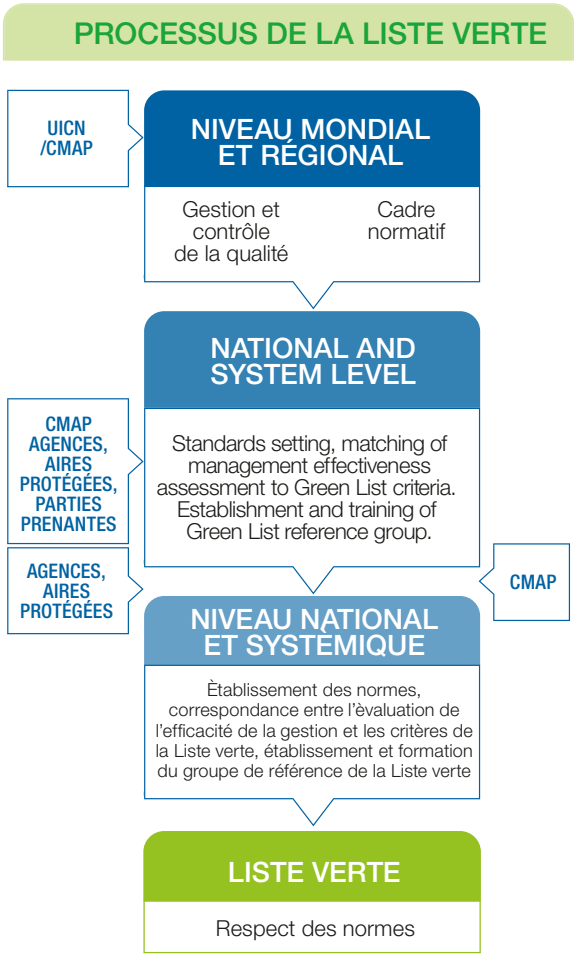

Fig. 8 : Diagramme illustrant l'initiative de la Liste verte des aires protégées bien gérées de l'UICN

Autres modes de certification des aires marines protégées

En plus des modes de certification développés spécialement pour les aires protégées, il existe d'autres certification o des labels qui peut être intéressants pour la gestion des aires marines protégées car ils permettent d'évaluer des critères spécifiques dans ou à proximité de sites protégés. On trouvera ci-après quelques exemples:

- Le Pavillon Bleu est une certification pour les sites récréatifs du monde entier, plus particulièrement pour les plages et les ports de plaisance (Fondation pour l'éducation environnementale; site web: www.blueflag.org);
- La clef verte est un certificat délivré à des établissements ou à des compagnies de tourisme qui remplissent un certain nombre de standards écologiques (gestion, communication, formation et critères techniques de qualité; www.greenkeyglobal.com);
- Concernant l'utilisation durable des ressources marines, le Marine Stewardship Council (www.msc.org/fr) certifie les produits de la pêche et le Marine Aquarium Council (www.aquariumcouncil.org) certifie que les organismes présentés on été prélevés de manière respectueuse pour l'environnement;
- La Charte européenne pour le tourisme durable dans les aires protégées est un accord volontaire qui vise à encourager les bonnes pratiques en certifiant les aires protégées qui atteignent un certain nombre de critères concernant le développement durable et la gestion du tourisme (www.european-charter.org/home/).

Parc National de Cabrera (Espagne). Photo: Archives de l'Autorité du Parc National.

Communication des résultats et choix futurs

Les efforts de gestion des AMP méditerranéennes ont donné lieu à de nombreuses réalisations importantes. Par exemple : mesures de gestion spécifiques pour les habitats et les espèces vulnérables, activités de sensibilisation et d'éducation, surveillance et application des lois, partage des enseignements et augmentation de la participation des communautés aux activités de gestion. Il subsiste bien sûr de nombreuses difficultés à régler pour améliorer l'efficacité des AMP. La création de nouveaux partenariats et de nouvelles initiatives, et l'obtention d'un soutien continu pour réaliser ces efforts sont nécessaires pour améliorer les politiques et les activités générales de gestion.

Cet outil d'évaluation rapide de la gestion est un moyen positif pour encourager et renforcer la gestion adaptative, et en particulier, en se concentrant sur les actions les plus nécessaires. Pour cela, les résultats et les recommandations issus de chaque évaluation individuelle doivent être communiqués aux parties prenantes afin d'influencer les futurs plans, la répartition de ressources et les activités de gestion. Il est fondamental d'adopter une approche de communication efficace touchant le plus grand nombre, afin de faciliter la transmission du message en vue de renforcer l'influence de la gestion des AMP pour sécuriser un financement adapté et le soutien de la communauté locale, ou bien pour obtenir la mise en place de la réglementation ou de l'assistance nécessaire (Hockings et al., 2006).

Toutefois, il est difficile d'évaluer l'efficacité des AMP et les améliorations lors du suivi, en effectuant simplement une évaluation ponctuelle. L'évaluation de l'efficacité de la gestion doit être régulière et faire partie intégrante du processus de gestion, car la collecte d'informations sur les séries temporelles est essentielle pour démontrer les changements en matière d'efficacité de la gestion. La gestion est une tâche complexe et les résultats ne découlent pas toujours des activités de gestion directement menées par les gestionnaires, mais peuvent aller au-delà. Il est important d'intégrer dans l'évaluation les six éléments du cadre de la CMAP/UICN pour bien comprendre les circonstances dans lesquelles la gestion est effectuée (Hockings et al., 2006).

Cet outil d'évaluation de la gestion des AMP méditerranéennes aide à fournir les informations nécessaires en vue d'expliquer le contexte individuel, les entrants et leurs interactions, pour que les résultats des évaluations puissent être interprétés correctement. Son objectif final est de permettre aux gestionnaires de tirer des enseignements grâce aux approches de gestion, quel que soit le niveau de réussite de ces approches, de coopérer avec le réseau des gestionnaires d'AMP en Méditerranée et d'autres réseaux, d'apprendre auprès de ces réseaux, et de saisir chaque occasion pour obtenir de meilleurs résultats à l'avenir.

La plupart des efforts visant à améliorer l'efficacité des AMP se situent au niveau de la mise en œuvre. Il est nécessaire de travailler au développement des compétences et des capacités de gestion, afin d'améliorer la gestion des sites, l'application de la réglementation, les plans de suivi ainsi que la coordination et la coopération avec les parties prenantes et les planificateurs. Les AMP dépendent de l'environnement marin et côtier qui les entoure, et des décisions prises en matière de planification et de gestion concernant ces environnements. Le soutien de la communauté locale et des parties prenantes est fondamental pour une conservation des AMP réussie.

Panneau d'information de l'aire amrine protégée de Tavolara- Punta Coda Cavallo (Italie). Photo: Archives de l'Autorité du Parc National.

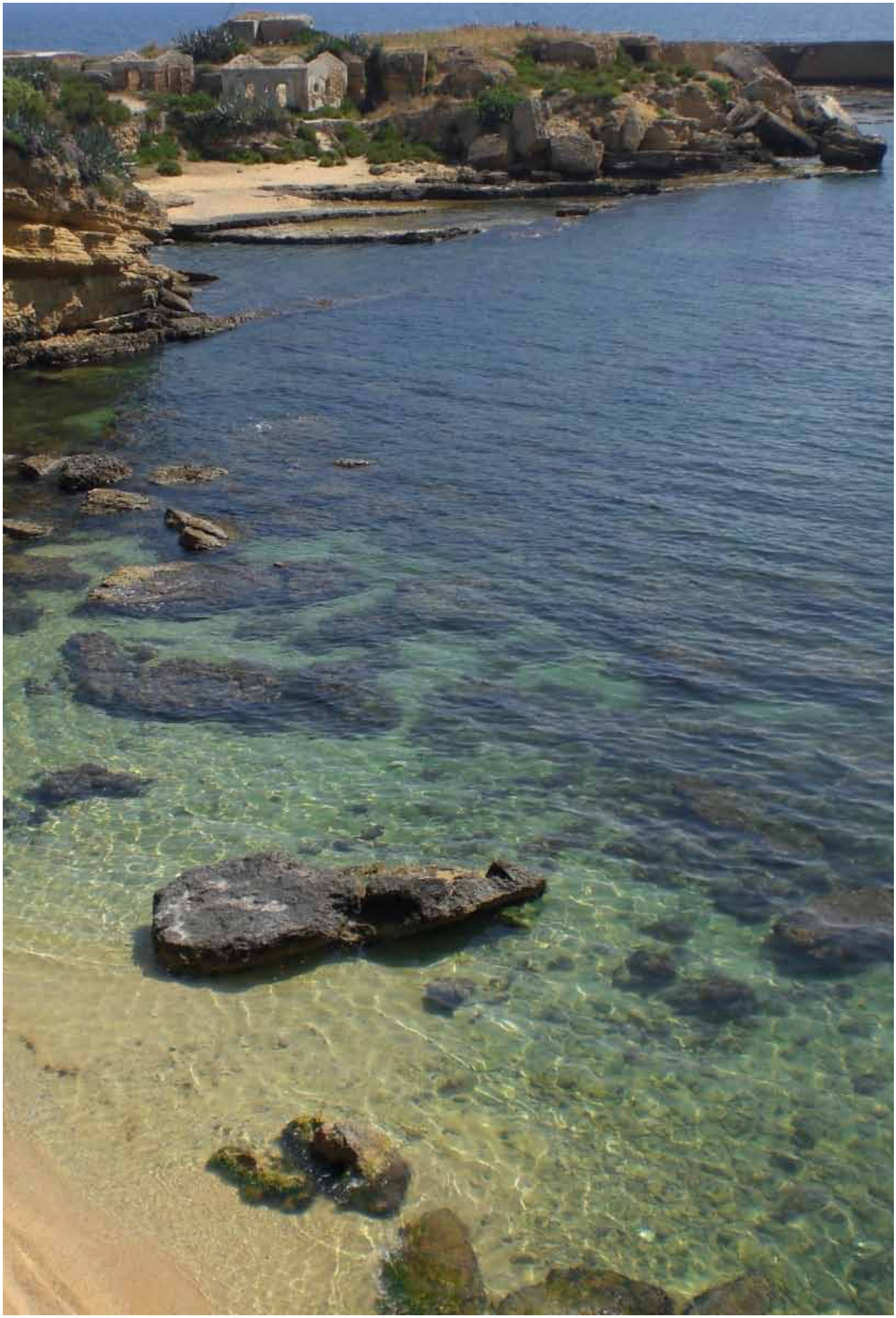

Aire marine protégée de Plemmirio (Italie). Photo: M. Tempesta

Fiches descriptives des indicateurs d'efficacité de la gestion des AMP

La liste suivante est constituée de 18 indicateurs chacun étant décrit selon un cadre commun comprenant le nom de l'indicateur, sa description, la fréquence de mesure, le type de mesures à respecter, etc.
Les indicateurs sont répartis en deux catégories : l'une se rapportant strictement à l'évaluation de l'efficacité de la gestion (EEG) et l'autre concernant l'état de l'environnement marin (OCE, observatoire des conditions environnementales).
Les indicateurs sont aussi classés selon leur priorité 1 ou 2.

Pour ceux qui sont intéressés dans l'application des indicateurs pour évaluer l'efficacité de la gestion dans les aires marines protégées, les cartes de notation sont disponibles en format Excel sur le site du MedPAN

> www.medpan.org/management-tools

Milieu de grottes. Photo: J. Cuetos OCEANA

PRIORITÉ 1

EXISTENCE D'UNE LÉGISLATION SUR LES AMP

TYPE	EEG 1
CATEGORY	Législation et gestion

DESCRIPTION

Cet indicateur évalue s'il existe une législation en vigueur au niveau régional, national ou international traitant spécifiquement des AMP, qu'il s'agisse d'une loi spécifique ou sous forme d'inclusion des critères de gestion et de désignation des AMP dans une norme plus large.

FONDEMENT

Un cadre réglementaire clair est essentiel pour atteindre efficacement les buts et objectifs de toute aire protégée. Si ce cadre n'existe pas, de nombreuses mesures de gestion ne peuvent pas être prises ni/ou appliquées.

SOURCE DES DONNÉES

Organismes gouvernementaux, organe de gestion

DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Bonne

FRÉQUENCE

Tous les deux ans

MESURES

Une réponse aux questions suivantes devra être fournie:

1. Les AMP du pays disposent-elles d'un cadre réglementaire spécifique (international, national ou régional) abordant les critères de désignation et de gestion des AMP comme prévu dans la loi actuellement en vigueur ?
2. Existe-t-il d'autres lois ou réglementations (au niveau local ou régional) concernant l'AMP ?

INTERPRÉTATION

Si la réponse aux questions précédente est :

- «*Il existe une loi spécifique actualisée relative aux AMP ou une loi plus générale dans laquelle les réglementations relatives aux AMP sont incluses dans une très large mesure*» : cela signifie que cet indicateur est correctement respecté.
- «*Il existe des normes générales réglementant les aires protégées mais les AMP ne sont pas largement abordées ou incluses explicitement dans ces normes*» ou bien «Il existe une loi spécifique sur les AMP ou une loi plus générale dans laquelle les réglementations relatives aux AMP sont incluses dans une très large mesure mais qui n'est pas actualisée» : cela signifie que certaines améliorations doivent être apportées pour respecter cet indicateur.
- «*Il n'existe pas de cadre réglementaire s'appliquant spécifiquement aux AMP*» : cela signifie que cet indicateur n'est pas respecté.

COMMENTAIRES

Veuillez donner des précisions concernant les actions menées.

Bouée de démarcation de la zone centrale de l'aire marine protégée de Plemminio (Italie). Photo: M. Tempesta

RÉFÉRENCES

- Hockings, M., Stolton, S., Leverington, F., Dudley, N. and Courrau, J. (2006). Evaluating effectiveness: A framework for assessing management effectiveness of protected areas. 2nd edition. Gland, Switzerland and Cambridge, UK: IUCN. [Traduction française : Évaluation de l'efficacité - Un cadre pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées]
- Pomeroy, R.S., Parks, J.E. and Watson, L.M. (2004). How is your MPA doing? A guidebook of natural and social indicators for evaluating Marine Protected Area management effectiveness. Reprint, Gland, Switzerland and Cambridge, UK: IUCN, 2007. [Traduction française : Comment va votre AMP ? Guide sur les indicateurs naturels et sociaux destinés à évaluer l'efficacité de la gestion des aires marines protégées]

PRIORITÉ 1

EXISTENCE D'UNE STRUCTURE DE GESTION FONCTIONNELLE

TYPE	EEG 2
CATEGORY	Législation et gestion

DESCRIPTION

Cet indicateur évalue si l'AMP dispose d'une structure spécifique dédié activement à sa gestion.

FONDEMENT

Il est généralement admis que, pour être efficaces, les aires protégées doivent être gérées de manière active et spécifique. Par conséquent, une aire protégée n'ayant pas d'organe de gestion fonctionnel n'est qu'un parc «virtuel» incapable, dans la plupart des cas, d'atteindre ses objectifs de conservation.

SOURCE DES DONNÉES

Organisme de gestion, organismes gouvernementaux

DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Bonne

FRÉQUENCE

Annuelle

MESURES

Une réponse aux questions suivantes devra être fournie en attribuant 1 point pour chaque «oui» et 0 point pour chaque «non»:

1. L'AMP dispose-t-elle d'un organisme de gestion spécifique ?
2. Cet organisme de gestion mène-t-il régulièrement des activités de conservation visant les habitats et/ou les espèces ?
3. Cet organisme de gestion mène-t-il régulièrement des activités à usage public (gestion des visiteurs, visites guidées) ?
4. Cet organisme de gestion mène-t-il régulièrement des activités de surveillance soit directement soit dans le cadre d'accords ?
5. Cet organisme de gestion mène-t-il régulièrement des activités de maintenance ?
6. Cet organisme de gestion mène-t-il régulièrement des activités administratives ?

INTERPRÉTATION

Si la somme des points obtenus aux six questions est :

- 6 points : cela signifie que cet indicateur est correctement respecté.
- 5 points : cela signifie que certaines améliorations doivent être apportées pour respecter cet indicateur.
- 4 points : cela signifie que des améliorations importantes doivent être apportées pour respecter cet indicateur.
- ≤ 3 points : cela signifie que cet indicateur n'est pas respecté.

REMARQUES

*«**Organisme de gestion**» fait référence à toute organisation de gestion ou à toute personne habilitée à gérer l'AMP.*
Un organe de gestion doit être composé par au moins un Directeur de l'AMP, un expert en l'environnement marin ou côtier, et un responsable administratif.
*«**Activités de gestion**» fait référence à toute activité menée dans le but d'améliorer l'état de conservation de l'AMP ou de ses ressources.*
*«**Régulièrement**» signifie que ces activités de gestion sont réalisées et qu'elles font l'objet d'un rapport détaillé chaque année.*
*«**Activités à usage public**» fait référence à toute activité menée par les visiteurs de l'AMP ou par les résidents, y compris les activités récréatives pratiquées en mer dont la navigation de plaisance, la pêche, la natation, le «snorkeling» (plongée avec masque et tuba) et la plongée sous-marine, ainsi que les activités commerciales à savoir la pêche commerciale et la collecte de ressources halieutiques, les services de visite guidée (tourisme et loisirs) ainsi que d'autres activités de subsistance.*

COMMENTAIRES

Veuillez fournir des précisions concernant les actions menées.

RÉFÉRENCES

- Hockings, M., Stolton, S., Leverington, F., Dudley, N. and Courrau, J. (2006). Evaluating effectiveness: A framework for assessing management effectiveness of protected areas. 2nd edition. Gland, Switzerland and Cambridge, UK: IUCN. [Traduction française : Évaluation de l'efficacité - Un cadre pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées]
- Pomeroy, R.S., Parks, J.E. and Watson, L.M. (2004). How is your MPA doing? A guidebook of natural and social indicators for evaluating Marine Protected Area management effectiveness. Reprint, Gland, Switzerland and Cambridge, UK: IUCN, 2007. [Traduction française : Comment va votre AMP ? Guide sur les indicateurs naturels et sociaux destinés à évaluer l'efficacité de la gestion des aires marines protégées]

PRIORITÉ 1

EXISTENCE D'UN PLAN DE GESTION ACTUALISÉ

TYPE	EEG 3
CATEGORY	Législation et gestion

DESCRIPTION

Cet indicateur évalue si l'AMP dispose d'un plan de gestion écrit, actualisé et incluant des objectifs de gestion spécifiques et mesurables.

FONDEMENT

Les plans de gestion sont une composante fondamentale pour permettre la gestion efficace d'une aire protégée. Pour être efficaces, ils doivent inclure des objectifs ainsi que des dispositions spécifiques et clairement mesurables et s'inscrire dans un calendrier logique de mise en œuvre.

SOURCE DES DONNÉES

Organisme de gestion, organismes gouvernementaux

DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Bonne

FRÉQUENCE

Annuelle

MESURES

La réponse aux questions suivantes se fera en attribuant 1 point pour chaque «oui» et 0 point pour chaque «non» :

1. L'AMP dispose-t-elle d'un plan de gestion écrit ?
2. Ce plan est-il actualisé au terme de sa durée de validité prévue ? Ou, si une durée de validité n'est pas prévue, le plan a-t-il moins de 10 ans ?
3. Le plan inclut-il des objectifs de gestion spécifiques et clairement mesurables ?
4. Le plan inclut-il des indicateurs de l'efficacité de la gestion témoignant des pratiques de gestion adaptative ?
5. Ce plan de gestion a-t-il été entériné par une disposition juridique ?

INTERPRÉTATION

Si la somme des points obtenus aux cinq questions est :

- 5 points : cela signifie que cet indicateur est correctement respecté.
- 4 points : cela signifie que certaines améliorations doivent être apportées pour respecter cet indicateur.
- 2-3 points : cela signifie que des améliorations importantes doivent être apportées pour respecter cet indicateur.
- < 2 points : cela signifie que cet indicateur n'est pas respecté.

REMARQUES

Un plan de gestion peut, selon les besoins, être complexe ou simple, à condition qu'il repose sur une évaluation exacte et actualisée des besoins de l'AMP en matière de gestion. Tout plan d'action interne ou les plans de gestion concernant les sites Natura 2000 peuvent être considérés comme des plans de gestion si les conditions ci-dessus sont respectées.
Veuillez préciser si le plan de gestion écrit est contraignant et qu'il a été approuvé par un organisme juridique.

COMMENTAIRES

Veuillez fournir des précisions concernant les actions menées.

RÉFÉRENCES

- Hockings, M., Stolton, S., Leverington, F., Dudley, N. and Courrau, J. (2006). Evaluating effectiveness: A framework for assessing management effectiveness of protected areas. 2nd edition. Gland, Switzerland and Cambridge, UK: IUCN. [Traduction française : Évaluation de l'efficacité - Un cadre pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées]
- Pomeroy, R.S., Parks, J.E. and Watson, L.M. (2004). How is your MPA doing? A guidebook of natural and social indicators for evaluating Marine Protected Area management effectiveness. Reprint, Gland, Switzerland and Cambridge, UK: IUCN, 2007. [Traduction française : Comment va votre AMP ? Guide sur les indicateurs naturels et sociaux destinés à évaluer l'efficacité de la gestion des aires marines protégées]

PRIORITÉ 1

RESSOURCES FINANCIÈRES ALLOUÉES À L'AMP

TYPE	EEG 4
CATEGORY	Législation et gestion

DESCRIPTION

Cet indicateur évalue si des ressources financières adaptées ont été allouées à l'aire protégée pour lui permettre d'accomplir sa mission et d'atteindre ses objectifs. Plus précisément, les ressources financières doivent être réparties en coûts d'exploitation et de maintenance, coûts du personnel et coûts d'investissement.

FONDEMENT

L'attribution de ressources financières suffisantes est essentielle pour garantir la gestion efficace d'une aire protégée. Une aire protégée sans gestion ou sans financement adapté à la réalisation des activités de gestion de base est considérée comme un parc «virtuel», incapable d'honorer ses obligations.

SOURCE DES DONNÉES

Organisme de gestion

DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Bonne

FRÉQUENCE

Annuelle

MESURES

Une réponse aux questions suivantes devra être fournie en attribuant 1 point pour chaque «oui» et 0 point pour chaque «non» :

1. L'AMP dispose-t-elle d'un financement régulier, annuel ou plus fréquent, lui permettant d'atteindre ses objectifs annuels ?
2. Ce financement régulier augmente-t-il chaque année (augmentation officielle en fonction de l'inflation ou sur la base d'un besoin spécifique) ? (Utiliser toutes les données enregistrées pour le calcul et l'évaluation des tendances)
3. Le financement actuel (de l'année dernière) couvre-t-il 100 % des frais liés aux besoins d'investissement de l'AMP ?
4. Le financement actuel (de l'année dernière) couvre-t-il 100 % des frais liés aux besoins en personnel de l'AMP ?
5. Le financement actuel (de l'année dernière) couvre-t-il 100 % des frais liés aux besoins d'exploitation et de maintenance ?

INTERPRÉTATION

Si la somme des points obtenus aux cinq questions est :

- 5 points : cela signifie que cet indicateur est correctement respecté.
- 3–4 points : cela signifie que certaines améliorations doivent être apportées pour respecter cet indicateur.
- 2 points : cela signifie que des améliorations importantes doivent être apportées pour respecter cet indicateur.
- < 2 points : cela signifie que cet indicateur n'est pas respecté.

REMARQUES

*«**Activités de gestion de base**» fait référence aux activités dont la réalisation permet la conservation adéquate de l'AMP et de ses ressources dans des conditions normales.*
Les ressources financières allouées à l'AMP peuvent provenir d'organismes publics, de donateurs privés, d'ONG ou des visiteurs.

COMMENTAIRES

Veuillez fournir des précisions concernant les actions menées. Veuillez également décrire, si cela est possible, la source des financements reçus.

RÉFÉRENCES

- Hockings, M., Stolton, S., Leverington, F., Dudley, N. and Courrau, J. (2006). Evaluating effectiveness: A framework for assessing management effectiveness of protected areas. 2nd edition. Gland, Switzerland and Cambridge, UK: IUCN. [Traduction française : Évaluation de l'efficacité - Un cadre pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées]
- Pomeroy, R.S., Parks, J.E. and Watson, L.M. (2004). How is your MPA doing? A guidebook of natural and social indicators for evaluating Marine Protected Area management effectiveness. Reprint, Gland, Switzerland and Cambridge, UK: IUCN, 2007. [Traduction française : Comment va votre AMP ? Guide sur les indicateurs naturels et sociaux destinés à évaluer l'efficacité de la gestion des aires marines protégées]

La partie de côte sableuse de l'aire marine portégée de Porto Cesareao (Italie). Photo: S. Ciriaco

PRIORITÉ 1

SURVEILLANCE ET APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION

TYPE	EEG 5
CATEGORY	Législation et gestion

DESCRIPTION

Cet indicateur évalue s'il existe une surveillance efficace de l'AMP pour éviter les impacts provenant de sources différentes.

FONDEMENT

Les aires protégées peuvent échouer dans l'atteinte de leurs objectifs de conservation si l'application de la réglementation n'est pas efficace.

SOURCE DES DONNÉES

Organisme de gestion

DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Modérée

FRÉQUENCE

Annuelle

MESURES

Une réponse aux questions suivantes devra être fournie :

1. L'AMP est-elle dotée d'une législation et d'une réglementation adéquates dont les procédures d'application sont clairement définies afin de protéger l'AMP, ses espèces et ses habitats focaux ?
2. L'AMP est-elle surveillée régulièrement par des organismes officiels ?
3. Le personnel ou les organismes expressément désignés sont-ils à même d'assurer le respect des normes régissant l'AMP avec suffisamment d'efficacité ?
4. Un système permanent est-il en place pour coordonner la lutte contre les activités illégales à l'extérieur de l'AMP qui sont susceptibles d'affecter l'AMP elle-même ?
5. Des actions sont-elles menées en cas d'incidents ? (Si cela est le cas, veuillez fournir des précisions dans l'espace «Commentaires»)

Les mesures et les actions suivantes sont recommandées :

- Nombre d'incidents signalés/ nombre d'heures de surveillance ;
- Actions visant à informer le grand public des problématiques concernant l'application de la réglementation.

INTERPRÉTATION

Si la réponse à la question 1 est :

- *Oui, une législation et une réglementation adéquates sont en place:* 2 points seront attribués.
- *Partiellement, des améliorations s'avèrent nécessaires:* 1 point sera attribué.
- *Non, il n'y a pas de législation ni de réglementation claire protégeant l'AMP:* 0 point sera attribué.

Si la réponse à la question 2 est :

- *Oui, la surveillance de l'AMP est régulière et suffisante, ou les zones les plus sensibles de l'AMP sont sous vidéosurveillance en permanence:* 2 points seront attribués.
- *Partiellement, la surveillance de l'AMP est sporadique:* 1 point sera attribué.
- *Non, l'AMP n'est pas surveillée:* 0 point sera attribué.

Si la réponse à la question 3 est :

- *Oui, l'AMP est en mesure d'assurer une bonne application de la réglementation:* 1 point sera attribué.
- *Non, l'AMP n'est pas en mesure d'assurer une bonne application de la loi:* 0 point sera attribué.

Si la réponse aux questions 4 et 5 est :

- *Oui:* 1 point sera attribué.
- *Non:* 0 point sera attribué.

Si la somme des points obtenus aux cinq questions est :

- ≥ 5 points: cela signifie que cet indicateur est correctement respecté. Les capacités et les ressources dédiées par l'AMP à l'application de la législation et la réglementation de l'aire protégée sont excellentes.
- 3–4 points: cela signifie que certaines améliorations doivent être apportées pour respecter cet indicateur. Les capacités et les ressources utilisées par l'AMP pour appliquer la législation et la réglementation de l'aire protégée sont acceptables, toutefois des lacunes subsistent (nécessité d'une plus grande surveillance, application de sanctions, confiscation des captures illégales, etc.).
- 2 points: cela signifie que des améliorations importantes doivent être apportées pour respecter cet indicateur. Les capacités et les ressources utilisées par l'AMP pour appliquer la législation et la réglementation de l'aire protégée ont des lacunes importantes (par exemple, manque de compétences ou de budget pour la surveillance).
- < 2 points: cela signifie que cet indicateur n'est pas respecté. L'AMP n'a pas les capacités ou les ressources pour appliquer la législation et la réglementation de l'aire protégée.

COMMENTAIRES

Veuillez décrire les incidents survenus et les actions menées à ce sujet.

RÉFÉRENCES

- Pomeroy, R.S., Parks, J.E. and Watson, L.M. (2004). How is your MPA doing? A guidebook of natural and social indicators for evaluating Marine Protected Area management effectiveness. Reprint, Gland, Switzerland and Cambridge, UK: IUCN, 2007. [Traduction française : Comment va votre AMP ? Guide sur les indicateurs naturels et sociaux destinés à évaluer l'efficacité de la gestion des aires marines protégées]
- Hockings, M., Stolton, S., Leverington, F., Dudley, N. and Courrau, J. (2006). Evaluating effectiveness: A framework for assessing management effectiveness of protected areas. 2nd edition. Gland, Switzerland and Cambridge, UK: IUCN. [Traduction française : Évaluation de l'efficacité - Un cadre pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées]

EXEMPLES SUR LE TERRAIN: SURVEILLANCE ET APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION

Miramare dispose d'une législation et d'une réglementation adaptées pour protéger l'AMP. Les règles portent sur l'application de la réglementation dans l'AMP dans son ensemble, sans être spécifiques à ses espèces et/ou à ses habitats.

D'autres réglementations s'appliquent à la protection des espèces/habitats au sein et à l'extérieur d'un environnement protégé, en vertu desquelles les dommages sur un site protégé sont sévèrement punis.

Il existe des procédures clairement définies pour l'application de la réglementation, incluant :24/7 video surveillance of the stretch of sea encompassing the MPA, carried out by the Coast Guard;

- une surveillance (24 h sur 24 et 7 jours sur 7) du bras de mer incluant l'AMP, réalisée par les gardes-côtes ;
- un accord-cadre et des systèmes de procédures entre les différentes autorités de police en mer, afin de mettre en place des activités de surveillance sur une zone étendue ;
- un accord spécifique avec les gardes-côtes pour accroître leur présence dans l'AMP et ses environs, surtout en été.

Par exemple, au cours de la période estivale (juillet à septembre) de 2010, les gardes-côtes ont surveillé l'AMP 6-8 heures par jour en moyenne, totalisant au moins 36 heures par semaine, en plus d'un service la nuit et les jours fériés. Pendant les autres mois de l'année, les activités de surveillance ont continué de manière régulière mais selon un planning différent compte tenu du petit nombre de navires professionnels et de plaisance. En 2011, seules deux sanctions administratives ont été signalées sur un total de 1 087 heures de surveillance.

Le personnel de l'AMP n'est pas autorisé à mener des activités visant à faire respecter la législation, mais sa présence continue sur le terrain produit les mêmes résultats que les activités de surveillance car toute infraction est immédiatement signalée à la police, à qui il est demandé d'intervenir.

Un système de procédures de plus grande envergure est également envisagé au sein de la police, en incluant les sapeurs-pompiers et les gardes-côtes, pour empêcher la pollution accidentelle d'origine portuaire et industrielle. L'AMP de Miramare fait partie intégrante de ce système d'alerte et elle dispose de plusieurs outils pour limiter la propagation des polluants.

Cet indicateur est entièrement respecté, obtenant la couleur bleue pour le score total et la couleur verte pour le score supplémentaire.

Activité de surveillance réalisée par la police maritime. Photo: S. Ciriaco.

PRIORITÉ 1

QUALITÉ DE L'EAU DE MER

TYPE	OCE 1
CATEGORY	Pressions

DESCRIPTION

Cet indicateur évalue les différents paramètres chimiques et physiques le long de la colonne d'eau de mer. Les paramètres de mesure comprennent la température, la salinité, la concentration d'oxygène dissous, le pH, les polluants organiques et inorganiques, la chlorophylle A/la production primaire, et la turbidité. D'autres paramètres biotiques et/ou abiotiques spécifiques (en cas de pollution bactérienne) seront mesurés par l'AMP en cas de pollution spécifique. Le choix des paramètres à mesurer doit avoir un lien fonctionnel avec les objectifs de gestion du site, car il est connu ou supposé qu'ils affectent soit la présence soit la santé des espèces.
En raison de la présence de plusieurs instituts de recherche scientifique travaillant sur cette question, il est recommandé de vérifier l'existence de protocoles et/ou de programmes de suivi et la disponibilité des données à l'intérieur ou à proximité des eaux de l'AMP. Il faudra utiliser d'abord les données recueillies par les services publics et ensuite décider si d'autres mesures sont nécessaires.

SOURCE DES DONNÉES

Organisme de gestion ou agence externe

DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Moyenne

FRÉQUENCE

Saisonnière ; de préférence, tous les mois ou plus fréquemment dans certains cas

FONDEMENT

La qualité de l'eau est un élément essentiel pour déterminer la viabilité et la santé de la communauté tout entière. Elle peut être influencée facilement par de multiples sources d'activités humaines. La présence de polluants marins peut dépendre de facteurs externes ou internes ayant un impact sur l'AMP et peut, par conséquent, échapper au contrôle des gestionnaires de l'AMP ou sortir de leur périmètre d'intervention. Néanmoins, les données relatives à la qualité de l'eau peuvent être utiles pour le suivi environnemental en agissant tel un signal d'alarme pour certains polluants, et elles peuvent être étudiées transversalement avec les données issues du suivi biologique. Si des polluants spécifiques sont identifiés, une analyse plus approfondie devra être conduite. Ainsi, les gestionnaires devront avoir accès aux informations disponibles sur la qualité de l'eau de mer dans les eaux environnantes.

COMMENTAIRES

Veuillez fournir des précisions concernant les actions menées.

MESURES

Si tous les paramètres sont en dessous des niveaux de référence, cet indicateur est correctement respecté.
Si certains paramètres sont au-dessus du niveau de référence, la réponse aux questions suivantes se fera en attribuant 1 point pour chaque «oui» et 0 point pour chaque «non» :

1. Des actions sont-elles menées pour analyser ces paramètres plus en détail? (Si la réponse est «oui», veuillez fournir des précisions dans l'espace «Commentaires»)
2. Des actions sont-elles menées pour résoudre le problème (du moins en partie)? (Si la réponse est «oui», veuillez fournir des précisions dans l'espace «Commentaires»)

Les mesures suivantes sont à effectuer régulièrement sur différents sites d'échantillonnage à l'intérieur de l'AMP, conformément aux protocoles établis ou en établissant de nouveaux protocoles faute de protocoles déjà en place :

- Température ;
- Données sur la salinité et l'eau douce ;
- Teneur en oxygène dissous ;
- pH ;
- Turbidité ;
- Teneur en chlorophylle et niveaux de production primaire ;
- Analyse standard de l'eau : présence d'agents pathogènes connus (E. coli par exemple), présence et teneurs en huile, nutriments (principalement l'azote et le phosphore), fertilisants, pesticides et autres substances toxiques ainsi qu'en métaux lourds.

Certains de ces paramètres peuvent être mesurés en utilisant des instruments simples (thermomètre pour la température, réfractomètre pour la salinité, disque de Secchi pour la turbidité, «papier de tournesol» pour le pH, etc.) ou des sondes multiparamétriques plus sophistiquées et coûteuses. Pour d'autres paramètres, tels que les agents pathogènes et les métaux lourds, une procédure en laboratoire plus complexe sera nécessaire. Pour ces derniers paramètres, la présence d'un expert et d'un laboratoire est requise, alors que les premiers n'ont besoin que de personnel formé à l'utilisation d'un instrument spécifique.
Les paramètres à mesurer peuvent être choisis dans le cadre des actions prévues par le plan de gestion.

RÉFÉRENCES

- Base de données Waterbase - Waterbase contient des données fiables, actualisées et pertinentes en matière de politiques, recueillies auprès de pays de l'Espace économique européen grâce au processus WISE-SoE de collecte de données.
www.eea.europa.eu/data-and-maps/data/waterbase-transitional-coastal-and-marine-waters-7

INTERPRÉTATION

Chaque paramètre possède son propre niveau de référence en fonction de la législation nationale et européenne sur la qualité de l'eau. Ces normes doivent être respectées et les paramètres mesurés doivent être en dessous du seuil correspondant afin de respecter correctement cet indicateur.
Toute valeur inattendue concernant un ou plusieurs paramètres doit faire l'objet d'une enquête.

Si tous les paramètres sont en dessous du niveau de référence, cet indicateur est correctement respecté.
Lorsque certains paramètres sont supérieurs au niveau de référence et que la somme des points obtenus aux questions 1 et 2 est :

- 2 points : cela signifie que cet indicateur est correctement respecté.
- 1 point : cela signifie que certaines améliorations doivent être apportées pour respecter cet indicateur.
- 0 point : cela signifie que cet indicateur n'est pas respecté.

REMARQUES

Bien qu'il soit presque impossible de démontrer à court et moyen terme que l'organe de gestion d'une AMP peut améliorer l'état physico-chimique de l'environnement, il est très important de montrer que l'organe de gestion est préoccupé par cet aspect, qu'il en surveille le développement et qu'il mène des actions à cet effet.

EXEMPLES SUR LE TERRAIN: QUALITÉ DE L'EAU DE MER

La qualité de l'eau de mer dans l'**AMP de Cinque Terre** est totalement contrôlée et les résultats de l'indicateur sont complètement conformes, ce qui s'illustre par le code de couleur bleue apparaissant sur la fiche de notation. Les paramètres abiotiques comme la température, la salinité, l'oxygène dissous, le pH, la turbidité, et la chlorophylle A sont recueillis par l'ARPAL (Agence régionale pour la protection de l'environnement). L'ARPAL est l'autorité régionale du ministère de l'Environnement italien, chargée de mesurer la qualité de l'eau (les données sont disponibles sur leur site Web : www.arpal.gov.it).

Malheureusement, certains paramètres ne sont enregistrés qu'en été.
Concernant les points supplémentaires, l'indicateur est partiellement respecté : un navire «écologique» est utilisé pour retirer les déchets flottants, mais son utilisation risque d'être limitée en raison des coûts de maintenance élevés.
Le seul problème observé lors de l'application de cet indicateur est qu'il est parfois difficile d'obtenir des données actualisées sur le site Web de l'institut scientifique participant au suivi de la qualité de l'eau de mer.

Sonde multi-paramètres pour mesurer la qualité de l'eau de mer . Photo: M. Tempesta

PRIORITÉ 1

CONDITIONS DE CONSERVATION DES HABITATS FOCAUX

TYPE	OCE 2
CATEGORY	Éléments dignes d'intérêt

DESCRIPTION

Cet indicateur évalue l'état des habitats focaux au sein de l'AMP.

FONDEMENT

La Convention sur la diversité biologique et la directive 92/43/CEE reconnaissent l'importance des habitats pour la préservation de la biodiversité. L'un des rôles principaux d'une aire protégée est de maintenir un état de conservation favorable de la biodiversité, qu'elle soit génétique, spécifique ou écosystémique. Selon l'article 1er de la Directive Habitats, l'état de conservation d'un habitat naturel est favorable quand il est prospère (en termes de qualité, d'étendue et de taille des populations qu'il abrite) et est susceptible de l'être également à l'avenir. Cette définition est utilisée pour évaluer l'état de conservation des habitats focaux.

SOURCE DES DONNÉES

Agences environnementales, organisme de gestion, bénévoles, autres

DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Modérée

FRÉQUENCE

Tous les trois ans

MESURES

Une réponse aux questions suivantes devra être fournie :

1. L'état de conservation de chaque habitat focal est-il favorable ? La réponse doit correspondre à l'une des quatre catégories expliquées ci-dessous : «favorable», «défavorable inadéquat», «défavorable mauvais» ou «inconnu».
2. Quels efforts sont-ils faits par le gestionnaire pour conserver les habitats focaux ? (Veuillez fournir des précisions dans l'espace «Commentaires»)

Les quatre catégories prévues sont décrites ci-après :

- Favorable : tous les paramètres sont favorables, ou tous favorables sauf un paramètre inconnu ;
- Défavorable (inadéquat) (= en amélioration) : un ou plusieurs paramètres sont défavorables (inadéquats) mais aucun n'est défavorable (mauvais) ;
- Défavorable (mauvais) (= en déclin) : un ou plusieurs paramètres sont défavorables (mauvais) ;
- Inconnu : tous les paramètres sont inconnus, ou tous inconnus sauf un favorable.

INTERPRÉTATION

L'état de conservation de chaque habitat focal est défini en utilisant l'une de ces quatre catégories : «favorable», «défavorable inadéquat», «défavorable mauvais» et «inconnu».
L'état de conservation d'un habitat focal est défini comme «favorable» lorsque :

- son aire de répartition naturelle et les zones qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en augmentation, et
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de continuer à exister dans un avenir prévisible, et
- l'état de conservation de ses espèces typiques est favorable.

L'état de conservation d'un habitat focal est défini comme «défavorable inadéquat» lorsqu'un changement d'action est nécessaire mais l'habitat n'est pas en grand danger de disparition.
«Défavorable mauvais» correspond à un habitat en grave danger de disparition (au moins localement dans l'AMP).
Si la réponse à la question 1 est:

- favorable : cela signifie que cet indicateur est correctement respecté.
- défavorable inadéquat : cela signifie que certaines améliorations doivent être apportées pour respecter cet indicateur.
- défavorable mauvais : cela signifie que des améliorations importantes doivent être apportées pour respecter cet indicateur.
- inconnu : cela signifie que cet indicateur n'est pas respecté.

Dans le cas où il existerait plus d'un habitat focal dans l'AMP avec des états de conservation différents (favorable, défavorable inadéquat, défavorable mauvais, inconnu), l'interprétation de cet indicateur sera toujours que certaines améliorations doivent être apportées pour respecter cet indicateur. Dans ce cas, une attention toute particulière devra être apportée pour surveiller les habitats et prendre les dispositions nécessaires pour les restaurer.

RÉFÉRENCES

- Pomeroy, R.S., Parks, J.E. and Watson, L.M. (2004). How is your MPA doing? A guidebook of natural and social indicators for evaluating Marine Protected Area management effectiveness. Reprint, Gland, Switzerland and Cambridge, UK: IUCN, 2007. [Traduction française : Comment va votre AMP ? Guide sur les indicateurs naturels et sociaux destinés à évaluer l'efficacité de la gestion des aires marines protégées]
- European Commission (2005). Assessment, monitoring and reporting of conservation status—Preparing the 2001–2007 report under Article 17 of the Habitats Directive (DocHab-04-03/03 rev.3). Note to the Habitats Committee. Brussels: European Commission, DG Environment.
- European Commission (2006). Assessment, monitoring and reporting under Article 17 of the Habitats Directive: Explanatory Notes & Guidelines. Brussels: European Commission, DG Environment.

REMARQUES

*«**Habitat focal**» fait référence à tout habitat dont la surveillance constante est conseillée dans le cadre d'un mandat légal (loi nationale et/ou internationale comme une directive de l'UE) ou de conseils scientifiques, en raison du niveau de menace auquel il est exposé, de sa répartition limitée, ou de son importance en raison des services écosystémiques qu'il fournit.*

*L'«**état de conservation d'un habitat focal**» est évalué conformément à l'article 1er de la directive comme «l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques» au sein de la région.*

*L'évaluation de l'état de conservation d'un habitat focal nécessite de «**valeurs de référence favorables**» claires et mesurables pour chaque habitat en fonction de sa condition particulière. Elles doivent être établies en termes techniques sur la base des meilleures connaissances disponibles dans le domaine de la conservation ou, en l'absence d'autres données, selon le «meilleur avis d'expert». Les descripteurs utilisés pour évaluer l'état de conservation d'un habitat focal sont basés sur l'aire de répartition naturelle, la zone, la structure et la fonction, et les perspectives d'avenir.*

*La «**valeur de référence favorable**» d'un habitat focal est la surface totale d'une région biogéographique donnée qui est considérée comme le minimum nécessaire pour assurer la viabilité à long terme de ce type d'habitat focal ; cela devrait inclure les zones nécessaires à la restauration ou au développement de ces types d'habitat dont la couverture actuelle n'est pas suffisante à en assurer la viabilité à long terme. Toute information sur la répartition historique de l'habitat peut être utile pour définir la zone de référence favorable.*

COMMENTAIRES

Veuillez fournir des précisions concernant les actions menées.

EXEMPLES SUR LE TERRAIN: CONDITIONS DE CONSERVATION DES HABITATS FOCAUX

Les habitats focaux signalés sur la fiche de notation de l'indicateur sont les quatre habitats figurant dans le Plan de gestion du **Parc Naturel Telaščica** à la rubrique «Thème A — Protection et conservation des valeurs et des paysages naturels» (objectif spécifique AB — Réduire la dégradation des herbiers de *Posidonia oceanica* dans les zones où les pressions anthropiques sont en hausse par rapport aux conditions de 2011 ; et objectif spécifique AD — Préserver l'état favorable des habitats marins vulnérables : récifs, grottes marines submergées ou partiellement submergées, grottes et passages dans l'obscurité complète).

Pour tous ces habitats, les activités spécifiques prévues comprennent la cartographie, le suivi et l'évaluation de l'état de conservation, ainsi que des activités qui conduiront à une baisse des pressions anthropiques causées par l'ancrage des navires, la pêche et la plongée. Les activités s'appuient sur des études scientifiques et de suivi qui ont démontré l'impact considérable des équipements d'ancrage sur les herbiers de Posidonia et celui de la plongée sous-marine et des engins de pêche sur les communautés des récifs. D'autres impacts (cas de nécrose) sur les communautés des récifs et les grottes marines submergées ou partiellement submergées, en raison de la hausse de la température de l'eau, ont été détectés, mais pour l'instant les impacts négatifs ont été limités.

Grâce à ces rapports, il est possible d'évaluer l'état de conservation des habitats comme «favorable» pour les communautés des récifs et les grottes marines submergées ou partiellement submergées et comme «défavorable inadéquat» pour les herbiers de *Posidonia oceanica*, tandis que l'état de l'habitat des grottes et des passages dans l'obscurité complète a été évalué comme «inconnu». Ceci s'explique par le fait que les recherches portant sur cet habitat sont à la fois coûteuses et techniquement complexes (des plongeurs et des ROV sous-marins sont nécessaires). Les recherches limitées effectuées sur cet habitat ont pour l'instant conduit à la découverte d'une éponge carnivore de l'espèce *Asbestopluma hypogea*. Ce n'est que la deuxième fois que cette espèce est repérée au niveau mondial.

La couleur verte correspondant au score total obtenu montre que cet indicateur est respecté mais que certaines améliorations pourraient être apportées. Il est également important de noter que, pour le score supplémentaire, les gestionnaires prévoient de mener des actions pour améliorer l'état de conservation de l'AMP.

PRIORITÉ 1

ABONDANCE ET STRUCTURE DE POPULATION DES ESPÈCES FOCALES

TYPE	OCE 3
CATEGORY	Éléments dignes d'intérêt

DESCRIPTION

Cet indicateur porte sur les espèces d'importance particulière pour le site, qui sont à l'origine de la désignation de l'AMP (voir les remarques pour plus de détails).
L'abondance des espèces correspond au nombre d'individus d'une espèce particulière relevé à l'intérieur et à l'extérieur de l'AMP. L'abondance des espèces est communément utilisée pour indiquer l'effectif d'une population et est supposée refléter l'état de la population d'une espèce à l'intérieur d'une zone spécifique ; par exemple, il permet de mesurer si la population considérée augmente au fil du temps. La densité d'une espèce est déterminée par son abondance dans une aire (unité) déterminée.
L'étude devrait être répliquée, si possible, sur plusieurs sites d'échantillonnage (au sein de l'AMP et sur des sites de référence externes) afin de montrer si les actions menées par l'AMP ont des effets directs sur les populations de ces espèces.
La structure de la population est la probabilité d'occurrence d'individus pour chaque classe de taille et d'âge composant la population d'une espèce focale. Une population qui ne subit pas ou peu d'impacts aura davantage de chances d'inclure le nombre de reproducteurs nécessaires à son renouvellement et à son maintien dans le temps qu'une population dont les individus sont prélevés pour un usage humain.

SOURCE DES DONNÉES

Organisme de gestion, agences externes (par exemple, universités), plongeurs ou pêcheurs locaux

DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Moyenne

FRÉQUENCE

Actualisation annuelle des listes de contrôle de la flore et de la faune
Des études doivent être réalisées de manière saisonnière, en augmentant leur fréquence dans des cas particuliers (par exemple, lorsque certaines espèces de poissons fréquentent l'AMP pendant la période de frai).

FONDEMENT

Cet indicateur fait partie d'un plan de suivi visant les espèces focales, il évalue si un programme de mesures est en place et si la (les) population(s) est (sont) en déclin, stable(s) ou en augmentation.
Le suivi de l'évolution de l'abondance des populations d'espèces focales est l'une des activités les plus couramment supervisées par les gestionnaires d'AMP, comparant le nombre d'individus d'une population observée à l'intérieur d'une AMP et celui de la même population à l'extérieur de cette AMP.
Les individus des populations d'espèces focales d'une AMP gérée efficacement doivent être convenablement répartis entre les classes de tailles juvéniles et adultes («structure de la population») afin de leur permettre de se renouveler, d'être viables et de subsister au sein de l'aire protégée dans le temps.

MESURES

L'équipe d'évaluation devra estimer le nombre d'individus observés in situ au sein de l'aire étudiée, en fonction des classes d'abondance et de taille. Dans la mesure du possible, le potentiel de reproduction et les conditions des espèces halieutiques devraient être évalués.
Les comptages visuels suivent des protocoles précis nécessitant généralement de nager le long de transects ou de rester immobile à un endroit donné entre deux eaux.

Une réponse aux questions suivantes devra être fournie :
1. Existe-t-il une liste des espèces focales dans l'AMP ?
2. Existe-t-il un plan de suivi de ces espèces ?
3. A-t-on constaté des changements importants de la/les densité(s) ou la/les structure(s) de la population ? Oui/non
4. Si la réponse à la question 3 est «oui» la valeur de conservation est-elle en déclin, ou maintenue/stable ? (Veuillez fournir des précisions dans l'espace «Commentaires»)
5. Les résultats du suivi qui sont intégrés dans la gestion du site sont-ils à l'origine de nouvelles activités de gestion abordant les aspects qui ont été soulevés ? (Veuillez fournir des précisions dans l'espace «Commentaires»)

La réponse se fera en attribuant 1 point pour «oui» et 0 point pour «non» aux questions 1 et 2.
La réponse se fera en attribuant 1 point pour «valeur de conservation maintenue/stable» et 0 point pour «valeur de conservation en déclin» à la question 4.

Les mesures suivantes sont recommandées :
1. Abondance des espèces focales :
- Évaluation du nombre d'individus observés in situ grâce à des techniques de comptage visuel ;
- Évaluation de l'étendue de la population observée en termes de superficie (par exemple, nombre total d'hectares de zostères marines évalué à l'aide d'un GPS).
2. Structure de population des espèces focales :
- Collecte d'informations sur la taille des individus observés au sein des sites étudiés, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'AMP, c.-à-d. en estimant les classes de tailles de poissons pendant les campagnes de comptage visuel.

INTERPRÉTATION

Si la somme des points obtenus aux questions 1, 2, et 4 est :

- 3 points : cela signifie que cet indicateur est correctement respecté.
- 2 points : cela signifie que certaines améliorations doivent être apportées pour respecter cet indicateur.
- 1 point : cela signifie que des améliorations importantes doivent être apportées pour respecter cet indicateur.
- 0 point : cela signifie que cet indicateur n'est pas respecté.

Comme il est impossible d'établir des seuils généraux, chaque AMP devra préciser ses propres limites ainsi que les tendances annuelles par espèce.

COMMENTAIRES

Veuillez décrire brièvement les activités menées, expliquez votre réponse à la question 4.

REMARQUES

*Une «**espèce focale**» est un organisme à valeur écologique et/ou humaine dont la gestion dans l'AMP est d'intérêt prioritaire. Il existe plusieurs types d'espèces focales différentes :*
Espèces endémiques – espèces qui ne sont présentes à l'état naturel que dans les eaux voisines de l'AMP ;
Espèces exotiques – espèces non indigènes qui sont préoccupantes en raison de leurs effets négatifs sur les habitats locaux ;
Espèces vedettes – espèces charismatiques ayant une importance sociale et culturelle et par conséquent utilisées par les gestionnaires en tant que symboles des efforts de l'AMP afin de susciter l'intérêt et le soutien du public ;
Espèces témoins – espèces qui indiquent à quel point les perturbations peuvent se répercuter sur d'autres organismes au sein de la communauté ;
Espèces pivots – espèces dont dépendent directement d'autres espèces au sein de la communauté ;
Espèces cibles – espèces qui présentent un intérêt en raison de leur utilisation à des fins extractives ou non extractives ;
Espèces vulnérables – espèces connues pour être moins résilientes aux changements environnementaux que d'autres espèces de la communauté et/ou qui nécessitent une gestion attentive pour pouvoir subsister. Par exemple, les organismes à croissance lente ou ayant peu de descendants ou encore les espèces menacées, en voie de disparition ou rares (comme celles figurant sur la liste rouge des espèces menacées de l'UICN). (Pomeroy, Parks and Watson, 2004)

Si des effets négatifs sont mesurés, les dérangements affectant l'AMP (par exemple, la pêche, les visiteurs ou le braconnage) doivent être réduits ou arrêtés.
Le respect de la réglementation doit être renforcé et la surveillance des conditions environnementales en dehors de l'AMP remise en question.

Hippocampe moucheté (ou à long bec, Hippocampus guttulatus) dasn une prairie de phanérogames. Photo: Y. Issaris.

RÉFÉRENCES

- Guidetti, P., Verginella, L., Viva, C., Odorico, R. and Boero, F. (2005). 'Protection effects on fish assemblages, and comparison of two visual-census techniques in shallow artificial rocky habitats in the northern Adriatic Sea'. Journal of the Marine Biological Association of the UK 85(2):247–255.
- Guidetti, P., Milazzo, M., Bussotti, S., Molinari, A., Murenu, M., Pais, A., Spanò, N., Balzano, R., Agardy, T., Boero, F., Carrada, G., Cattaneo-Vietti, R., Cau, A., Chemello, R., Greco, S., Manganaro, A., Notarbartolo di Sciara, G., Russo, G.F. and Tunesi, L. (2008). 'Italian marine reserve effectiveness: Does enforcement matter?' Biological Conservation 141(3):699–709.
- Francour, P. (1997). 'Fish assemblages of Posidonia oceanica beds at Port-Cros (France, NW Mediterranean): Assessment of composition and long-term fluctuations by visual census'. Marine Ecology 18(2):157–173.
- Sánchez Lizaso, J.L., Goñi, R., Reñones, O., García Charton, J.A., Galzin, R., Bayle, J.T., Sánchez Jerez, P., Pérez Ruzafa, A. and Ramos A.A. (2000). 'Density dependence in marine protected populations: a review'. Environmental Conservation 27(2):144–158.
- Pomeroy, R.S., Parks, J.E. and Watson, L.M. (2004). How is your MPA doing? A guidebook of natural and social indicators for evaluating Marine Protected Area management effectiveness. Reprint, Gland, Switzerland and Cambridge, UK: IUCN, 2007. [Traduction française : Comment va votre AMP ? Guide sur les indicateurs naturels et sociaux destinés à évaluer l'efficacité de la gestion des aires marines protégées]

PRIORITÉ 1

GESTION DE L'EFFORT DE PÊCHE (COMMERCIALE ET/OU DE LOISIR)

TYPE	EEG 6
CATEGORY	Pressions

DESCRIPTION

Cet indicateur mesure l'intensité de la pression exercée par la pêche dans le temps et l'espace au sein de l'AMP. L'effort de pêche est la mesure de la quantité de pêche effectuée, en fonction du nombre d'heures/de jours de pêche, du nombre d'hameçons utilisés (dans la pêche à la palangre), du nombre de kilomètres de filets utilisés, ou d'une combinaison de ces variables. Comme la pêche de loisir peut représenter une pression ou une valeur socio-économique plus importante que la pêche commerciale, les gestionnaires doivent concentrer leur suivi sur l'activité la plus pertinente ou, si possible, sur les deux activités.

Les données relatives à l'effort de pêche dans le temps et l'espace (c'est-à-dire le nombre de bateaux ou d'engins) et à la prise de poissons (PUE : prise par unité d'effort, exprimée en nombre ou au poids pêché par un effort déterminé) (par unité) peuvent être mesurées ou estimées par les gestionnaires d'AMP. Ensuite un pourcentage de capture de poissons sous forme de taux d'exploitation ou bien de taux de pêche instantané d'une AMP peut être déterminé.

Dans ce cas, l'effort de pêche est mesuré dans le temps et l'espace en tenant compte de la PUE, exprimé en kg de poisson/unité d'effort de pêche.

Il est recommandé de vérifier l'existence de protocoles de suivi (ou de PUE normalisée et adaptée aux engins locaux) et la disponibilité des données au sein et à proximité des eaux de l'AMP, fournies par les instituts de recherche scientifique.

SOURCE DES DONNÉES

Organisme de gestion ou agences externes (par exemple, universités ou directions gouvernementales ou de recherche sur la pêche au niveau régional/national)

DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Moyenne à difficile

FRÉQUENCE

De préférence tous les mois ou plus fréquemment dans certains cas (par exemple, lorsque les pêcheurs commerciaux ou de loisir ciblent certaines espèces de poissons fréquentant l'AMP uniquement au cours d'une saison donnée)

FONDEMENT

Les AMP méditerranéennes doivent appréhender les pêcheurs commerciaux et/ou de loisirs en tant que principales parties prenantes.

En règle générale, les organes de gestion des AMP règlent les conflits avec le secteur de la pêche en gérant la pression exercée par la pêche selon des approches de planification temporaire et/ou spatiale, c.-à-d. en permettant aux pêcheurs d'installer des engins de pêche (casiers, palangres, filets fixes) dans des secteurs de l'AMP (zones tampons ou à proximité des limites de l'AMP) à des périodes précises de l'année. L'effort de pêche et les mesures concernant les prises de poisson qui en découlent (par exemple, tendances de PUE dans le temps et l'espace) sont des informations clés pour gérer la pression exercée par la pêche.

COMMENTAIRES

Veuillez fournir des précisions concernant les données de l'effort de pêche, expliquez votre réponse à la question 3.

MESURES

Les données utiles peuvent être rendues disponibles grâce :

1. au développement d'un protocole d'échantillonnage normalisé;
2. au suivi fréquent effectué par les observateurs de la pêche, tel que le personnel des AMP, ayant été formé pour définir les engins de pêche (par exemple, en mesurant la longueur ou le nombre d'hameçons, etc.), reconnaître les espèces de poissons et les peser.

Une réponse aux questions suivantes devra être fournie :

1. En tant qu'organe de gestion, gérez-vous la pêche dans votre AMP?
2. Si la réponse est «oui», mesurez-vous (en interne ou par le biais d'autres organisations) l'effort de pêche?
3. Selon votre expérience, le niveau de la pêche est-il compatible avec les objectifs de conservation du site? (Veuillez fournir des précisions dans l'espace «Commentaires»)
4. Si le niveau de la pêche N'EST PAS en équilibre avec la conservation, est-ce que des actions sont menées pour résoudre ce problème (du moins en partie)?

La réponse se fera en attribuant 1 point pour «oui» et 0 point pour «non» aux questions 2, 3 et 4.

Les mesures suivantes sont recommandées :

1. Composition de la flotte de pêche (nombre de navires autorisés à pêcher dans l'AMP);
2. Effort de pêche (pêche commerciale et/ou de loisir) exprimé en nombre total d'engins de pêche autorisés et utilisés pendant une durée déterminée au sein de l'AMP;
3. PUE exprimée en kg de poisson par unité d'effort de pêche ;
4. Proportion de types d'engins de pêche (nombre d'engins du type «x» / nombre d'engins du type «y»).

Lorsque les organes de gestion autorisent la pêche commerciale et/ou de loisir au sein de l'AMP, le type d'engin, ses caractéristiques et son utilisation doivent être définis au préalable (par exemple, tous les pêcheurs utilisent le même type de filet avec la même taille de mailles et la même longueur), ceci afin d'en mesurer l'impact sur les stocks de poissons préservés dans le temps et l'espace.

RÉFÉRENCES

- Guidetti, P., Bussotti, S., Pizzolante, F. and Ciccolella, A. (2010). 'Assessing the potential of an artisanal fishing co-management in the Marine Protected Area of Torre Guaceto (southern Adriatic Sea, SE Italy)'. Fisheries Research 101:180–187.
- Guidetti, P. and Claudet, J. (2009). 'Comanagement practices enhance fisheries in Marine Protected Areas'. Conservation Biology 24(1):312–318.

INTERPRÉTATION

Dans les cas où la pêche serait gérée directement, si la somme des points obtenus aux questions de 2 à 4 est:

- 2 points : cela signifie que cet indicateur est correctement respecté.
- 1 point : cela signifie que certaines améliorations doivent être apportées pour respecter cet indicateur.
- 0 point : cela signifie que cet indicateur n'est pas respecté.

Comme il est impossible de fixer des seuils généraux, chaque AMP doit indiquer ses limites de l'effort de pêche (concernant la pêche commerciale et/ou de loisir) ainsi que la tendance annuelle.

REMARQUES

*L'«**effort de pêche**» mesure la quantité de pêche effectuée. Une variable se rapportant à une combinaison de facteurs donnés dans l'activité de pêche est souvent utilisée, à savoir le nombre d'heures ou de jours de pêche, le nombre d'hameçons utilisés (dans la pêche à la palangre) ou le nombre de kilomètres de filets utilisés.*
L'Union Européenne définit l'effort de pêche comme la capacité de la flotte (tonnage et la puissance du moteur) × jours de mer (temps, t) ; les formules sont GT × t et kW × t.
(Source : OECD (1998) Review of Fisheries in OECD Countries: Glossary.)

L'effort de pêche (commerciale et/ou de loisirs) doit être mesuré uniquement pour la pêche effectuée dans les limites de l'AMP.

En cas d'effets négatifs (par exemple, des tendances négatives de la PUE), la mesure de cet indicateur fournira les preuves nécessaires pour réduire l'effort de pêche ou l'arrêter, ou bien pour modifier les engins de pêche.

EXEMPLES SUR LE TERRAIN: GESTION DE L'EFFORT DE PÊCHE

L'organe de gestion de l'**AMP de Tavolara** ne mesure pas l'effort de pêche défini comme étant le nombre total d'engins et de navires de pêche utilisés au cours d'une période donnée ; toutefois, le nombre potentiel maximum de navires pouvant pêcher au sein de l'AMP est bien connu (moins de 15).
L'effort de pêche n'est pas mesuré en raison du manque de réglementation de mise en œuvre spécifique.

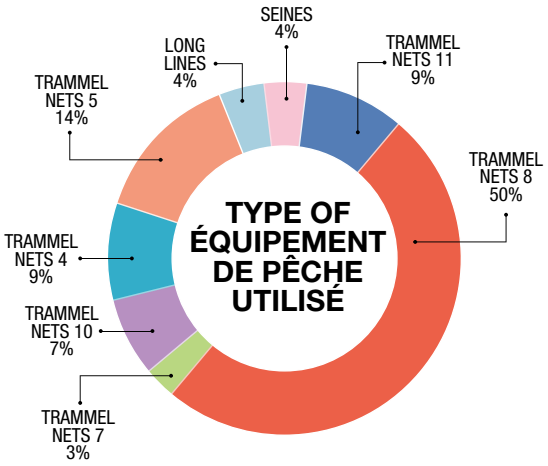

Pourcentage d'engins de pêche utilisés (le nombre après tremaglio (trémail) indique la taille des mailles)

L'organe de gestion suit régulièrement les activités de pêche et leur efficacité, définies en termes de «PUE» (prise par unité d'effort, en kg/km de filets utilisés). Les données recueillies indiquent que la pression exercée par la pêche est en phase avec les niveaux de conservation optimale.

Lors du suivi des activités de pêche, les éléments suivants sont également pris en compte:

- Composition de la flotte: tous les navires entrent dans la catégorie de la pêche côtière à petite échelle ;
- Mesure de la PUE en kg de poisson par km de filets : 10,9 (écart-type ± 6,6) kg/1 000 m en 2005, 21,14 (écart-type ± 11,5) kg/1 000 m en 2009, et 18,2 (écart-type ± 31) kg/1 000 m.
- Types d'engins de pêche utilisés dans l'AMP :
  - trémails : 92 % ;
  - filets maillants : non signalés dans les questionnaires ;
  - casiers : non signalés dans les questionnaires ;
  - palangres: 4 % ;
  - sennes : 4 %.

PRIORITÉ 1

ACTIONS VISANT LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

TYPE	OCE
CATEGORY	Pressionss

DESCRIPTION

Cet indicateur évalue s'il existe des espèces exotiques envahissantes (EEE ou «IAS» selon la terminologie anglo-saxonne) côtières ou marines au sein de l'AMP et si des actions sont menées pour faire face à cette menace.

INTERPRÉTATION

Si la somme du résultat de base et du résultat supplémentaire est :

- 2 points ou plus : cela signifie que cet indicateur est respecté.
- 1 point : cela signifie que certaines améliorations doivent être apportées pour respecter cet indicateur.
- 0 point : cela signifie que cet indicateur n'est pas respecté.

FONDEMENT

Les EEE sont considérées comme l'une des principales menaces pour la biodiversité dans le monde entier. En outre, elles peuvent avoir un impact social et économique important dans les nouvelles zones où elles se développent. La Méditerranée est particulièrement exposée aux invasions biotiques, car elle représente l'un des principaux axes du trafic maritime et commercial au monde. L'éradication des EEE est souvent synonyme d'efforts intenses et coûteux. Toutefois, il n'est pas toujours possible d'éradiquer les EEE une fois qu'elles se sont installées dans leurs nouveaux habitats. Pour cette raison, il est crucial d'identifier les nouvelles EEE dans le cadre d'un système d'alerte précoce visant à en empêcher leur apparition et leur développement.

SOURCE DES DONNÉES

Organisme de gestion, agences, visiteurs, autres

DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Moyenne

FRÉQUENCE

Annuelle

REMARQUES

*«**EEE**» fait référence à une espèce qui est transportée au-delà des barrières géographiques, se développe sur un nouveau site et est capable de se reproduire et de coloniser de nouveaux sites dans un nouvel environnement, aussi bien dans des habitats dégradés que naturels (Balaguer, 2004).*
*La «**présence**» peut être stable ou sporadique.*
Si le résultat de l'indicateur dépasse 0 point, des mesures de prévention et d'éradication devront être prises.

MESURES

Résultat de base: Une réponse aux questions suivantes devra être fournie :

1. Les EEE font-elles l'objet d'un suivi constant pour détecter la présence et l'abondance à la fois des EEE existantes et des nouvelles EEE ? (La réponse se fera en attribuant 1 point pour «oui» et 0 point pour «non»)
2. Des actions sont-elles menées (programme d'éradication, recherche ciblée, système d'alerte, etc.)?

Résultat supplémentaire :

1. Le nombre d'EEE a-t-il augmenté chaque année depuis la mise en œuvre du plan de gestion ? (La réponse se fera en attribuant -1 (moins un) point pour «oui» et 0 point pour «non»)
2. Les principales voies d'introduction des EEE ont-elles été identifiées et existe-t-il un programme de réduction du risque de leur diffusion ? (La réponse se fera en attribuant 1 point pour «oui» et 0 point pour «non»)
3. Les activités de suivi sont-elles utiles pour limiter le niveau de diffusion des EEE ? (La réponse se fera en attribuant 1 point pour «oui» et 0 point pour «non») (Veuillez décrire vos actions dans l'espace «Commentaires»)
4. Un programme de sensibilisation est-il en place ?

COMMENTAIRES

Veuillez fournir des précisions concernant les actions menées.

RÉFÉRENCES

- Balaguer, L. (2004). 'Las plantas invasoras. ¿El reflejo de una sociedad crispada o una amenaza científicamente contrastada?' Historia Natural 5:32–41.
- Galil, B.S. (2008). 'Alien species in the Mediterranean Sea: Which, when, where, why?' Hydrobiologia 606:105–116.
- Pomeroy, R.S., Parks, J.E. and Watson, L.M. (2004). How is your MPA doing? A guidebook of natural and social indicators for evaluating Marine Protected Area management effectiveness. Reprint, Gland, Switzerland and Cambridge, UK: IUCN, 2007. [Traduction française : Comment va votre AMP ? Guide sur les indicateurs naturels et sociaux destinés à évaluer l'efficacité de la gestion des aires marines protégées]

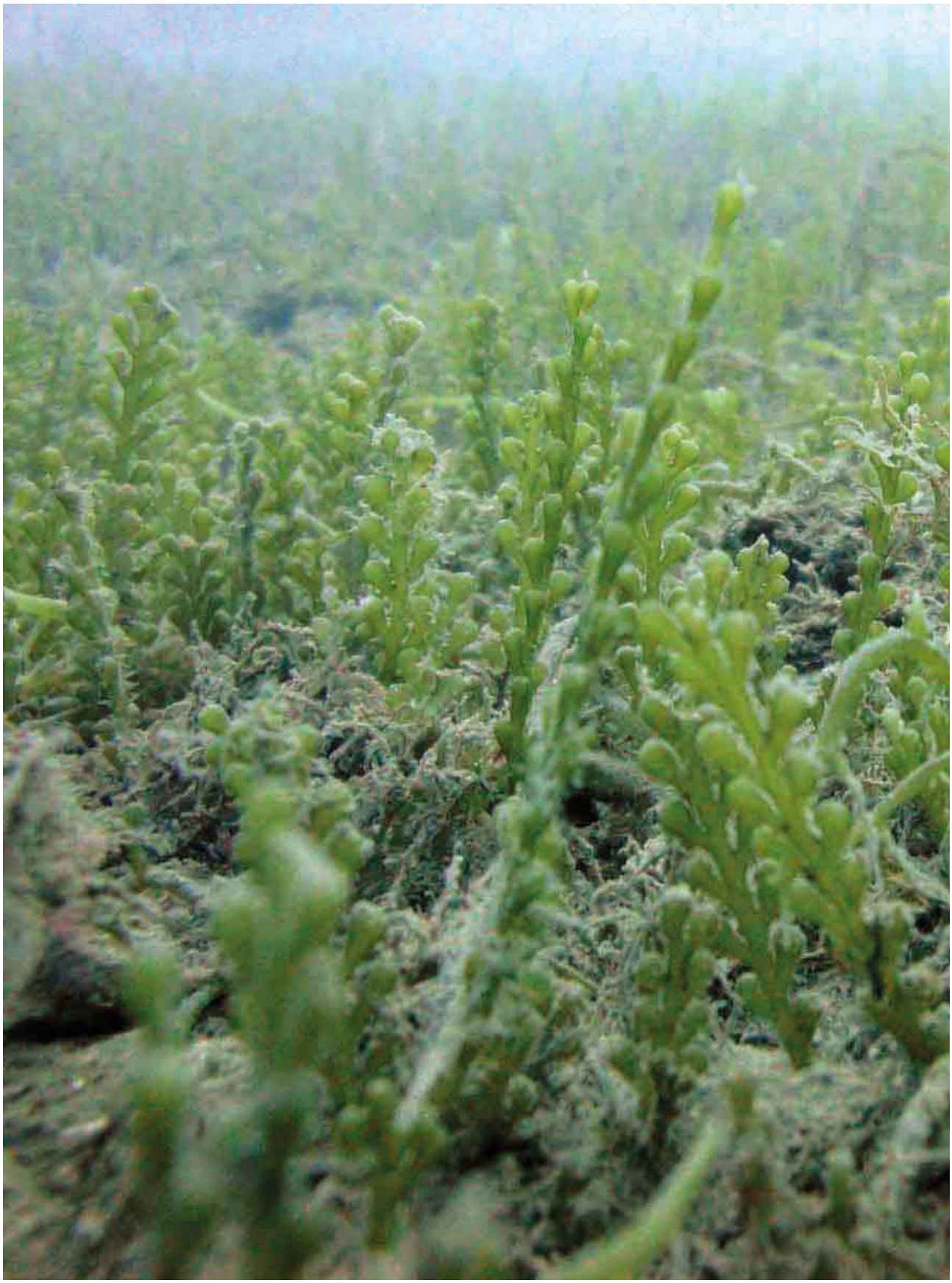

Caulerpa racemosa var. cylindracea. Photo: B. Weizmann

PRIORITÉ 1

EXISTENCE D'ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION

TYPE	EEG 7
CATEGORY	Communication et sensibilisation

DESCRIPTION

Cet indicateur évalue si l'AMP mène des activités de sensibilisation et dispose d'un plan écrit et actualisé sur les activités d'interprétation et d'éducation (activités de sensibilisation), incluant des objectifs spécifiques et mesurables liés au plan de gestion. Ce plan devra comporter un programme d'éducation environnementale incluant des activités et des actions spécifiques.

Les activités de sensibilisation sont un outil de gestion fondamental pour garantir la bonne gouvernance de l'AMP, sans quoi les usagers, les visiteurs et la communauté sont susceptibles d'avoir une compréhension limitée de l'AMP, ce qui empêcherait d'atteindre les objectifs de développement durable basés sur le consensus.

MESURES

Une réponse aux questions suivantes devra être fournie en attribuant 1 point pour chaque «oui» et 0 point pour chaque «non»:

1. L'AMP dispose-t-elle d'un plan d'interprétation et d'éducation ?
2. Existe-t-il des outils d'interprétation et des installations (centre d'accueil des visiteurs, ateliers d'apprentissage, des panneaux d'interprétation, des panneaux d'information et/ou des brochures renseignant sur l'AMP ?
3. Le site dispose-t-il d'un budget pour les activités de sensibilisation (en vue de recruter du personnel dédié à ces activités et pour réaliser et améliorer les outils d'interprétation/éducation) ?
4. Est-ce que des activités d'éducation et/ou interprétation sont menées sur le site pendant l'année ?
5. Quels sont le nombre et la tendance des flux de visiteurs en relation avec les activités de sensibilisation ?

FONDEMENT

Le plan d'interprétation et d'éducation est un outil permettant de faire des choix. Il aide les parcs et les aires protégées à décider de leurs objectifs, de leur public, et des types de médias et de services personnels à utiliser. Le produit n'est pas le plan mais un programme d'éducation et/ou d'interprétation environnementale efficace et tangible, satisfaisant les objectifs de gestion, fournissant aux visiteurs des services adaptés et faisant la promotion de l'expérience des visiteurs.

SOURCE DES DONNÉES

Organisme de gestion ou agence externe

DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Bonne

FRÉQUENCE

Tous les trois ans pour le plan d'interprétation et d'éducation, et tous les ans pour les activités

INTERPRÉTATION

Si la somme des points obtenus aux questions de 1 à 4 est :

- 4 points : cela signifie que cet indicateur est correctement respecté.
- 3 points : cela signifie que certaines améliorations doivent être apportées pour respecter cet indicateur.
- 2 points : cela signifie que des améliorations importantes doivent être apportées pour respecter cet indicateur.
- 1–0 point : cela signifie que cet indicateur n'est pas respecté.

En ce qui concerne la question 5, veuillez expliquer le contexte dans lequel s'inscrit la tendance du flux de visiteurs.

REMARQUES

Interprétation et éducation

L'interprétation repose sur de solides compétences éducatives et de communication afin d'inspirer un public plus nombreux.

L'interprétation étant, pour l'essentiel, une activité éducative, elle consiste surtout en un processus d'éducation informelle dont le but est de fournir à la fois de nouvelles idées et une compréhension plus profonde. L'interprétation s'adresse aux personnes en visite ou en voyage de loisir, et son caractère informel ainsi que l'approche personnelle la distinguent de nombreuses autres formes d'éducation.

Le plan d'interprétation et d'éducation devra être mis à jour au moins une fois tous les trois ans.

COMMENTAIRES

Veuillez fournir des précisions concernant les actions menées.

RÉFÉRENCES

- Beck, L. and Cable, T.T. (2002). Interpretation for the 21st Century. 2nd edition. Urbana, IL, USA: Sagamore Publishing.
- Ham, S.H. (1992). Environmental interpretation: A practical guide for people with big ideas and small budgets. Golden, CO, USA: North American Press.
- Huckle, J. and Sterling, S. (1996). Education for sustainability. London: Earthscan Publications.
- National Park Service (2000). Comprehensive interpretive planning. NPS Interpretation and Education Guideline. Washington, DC, USA: Department of the Interior, National Park Service.
- Palmer, J.A. (1998). Environmental education in the 21st century: Theory, practice, progress and promise. London, UK, and New York, USA: Routledge, 1998.
- Tilbury, D. and Wortman, D. (2004). Engaging people in sustainability. Gland, Switzerland and Cambridge, UK: Commission on Education and Communication, IUCN.
- UNECE (2009). Learning from each-other: The UNECE strategy for education for sustainable development. Geneva: The United Nations Economic Commission for Europe.
- Van Matre, S. (1990). Earth education: A new beginning. Reprint, Greenville, WV, USA: The Institute for Earth Education, 1993.

EXEMPLES SUR LE TERRAIN: EXISTENCE OF OUTREACH ACTIVITIES

La couleur verte correspondant au score total obtenu par l'**AMP de Miramare** indique que cet indicateur est respecté mais que certaines améliorations pourraient être apportées.

Le seul score négatif correspond à la première question, car le dernier Plan d'interprétation mis en œuvre (2008–2010) a expiré et n'a pas été actualisé. En raison des changements au sein du personnel chargé des activités éducatives et du renouvellement constant des guides, il est difficile de trouver un moment propice pour échanger sur la mission et la vision en matière d'éducation et d'interprétation à Miramare.

Le Centre d'éducation environnementale marine travaille depuis 1989 en vue de favoriser l'éducation environnementale au sein de l'aire protégée. Ses activités comprennent l'éducation environnementale scolaire, des visites touristiques et des formations dans le domaine de la biologie, de l'écologie et de la gestion marine. Tous les ans, l'AMP est visitée par près de 20 000 personnes ; plus de 7 000 étudiants utilisent ses services éducatifs et près de 4 000 amateurs de «snorkeling» (plongée avec masque et tuba) et de plongée sous-marine visitent ses fonds marins. Parmi les nombreuses activités éducatives à disposition, le Centre d'accueil des visiteurs, situé au Castelletto di Miramare, propose un parcours multisensoriel conçu pour donner aux visiteurs l'impression de plonger dans les eaux protégées de la réserve.

Le budget de la réserve dédié à ses activités de sensibilisation ne couvre que les coûts de maintenance, comme l'entretien quotidien des bassins à poisson, le mobilier du centre d'accueil des visiteurs et les consommables nécessaires aux activités. Au cours des années précédentes, une partie du budget était consacrée à des projets éducatifs mais cette ligne budgétaire a été supprimée en 2012. Ceci signifie que l'ensemble du personnel participant aux activités de sensibilisation (trois personnes à plein temps et dix guides saisonniers) est financé par les frais d'entrée des visiteurs. Des efforts plus importants devront être déployés pour accroître le nombre de visiteurs payant un droit d'entrée (écoles, plongeurs, entrées au centre d'accueil), en gardant à l'esprit que la capacité de charge des installations ouvertes aux visiteurs a pratiquement atteint son niveau maximum.

Exemples d'activités éducatives dans l'AMP de Miramare. Photo: M. Tempesta

PRIORITÉ 1

GESTION DES VISITEURS

TYPE	EEG 8
CATEGORY	Pressions

DESCRIPTION

Cet indicateur mesure le nombre de visiteurs qui, chaque année, participent à des activités au sein de l'AMP, ou toute autre variable liée à leur présence (par exemple, le nombre de bateaux au mouillage). Cela est corrélé au nombre total d'écoliers participant à des activités éducatives menées par le personnel de l'AMP, le nombre total de personnes pratiquant le «snorkeling» (plongée avec masque et tuba) et la plongée sous-marine sur le site, le nombre de touristes visitant le centre d'accueil des visiteurs ou d'autres installations, etc.
Il est également important d'indiquer les zones fréquentées par les visiteurs ainsi que les activités autorisées afin de déterminer le niveau de pression humaine exercée sur l'environnement marin au fil du temps.

FONDEMENT

Connaître le nombre total de visiteurs ayant un impact sur l'AMP, la tendance concernant le nombre de visiteurs au fil du temps (hausse, baisse, stabilité) et les différents habitats et zones affectés par la présence des visiteurs est important à la fois pour comprendre leur impact sur le site et la nécessité de quelques changements dans la gestion. En cas d'impact négatif, il est nécessaire de réduire le nombre de visiteurs dans cette zone ou de mieux contrôler leurs activités. Il existe une corrélation entre cet indicateur et la gestion adaptative.

SOURCE DES DONNÉES

Organisme de gestion ou agences externes (par exemple, guides de plongée, guides éducatifs chargés des groupes de visiteurs)

DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Moyenne à bonne, en fonction des réglementations et des points d'accès de l'AMP

FRÉQUENCE

Saisonnière mais de préférence tous les mois pendant la période d'affluence estivale

MESURES

Une réponse aux questions suivantes devra être fournie :

1. En tant qu'organe de gestion, gérez-vous le nombre de visiteurs dans votre AMP?
2. Si la réponse est «oui», avez-vous des informations sur la présence et les préférences des visiteurs ?
3. D'après les informations recueillies et votre expérience, les nombres de visiteurs sur le site sont-ils compatibles avec le maintien de sa valeur de conservation ? (Veuillez fournir des précisions dans l'espace «Commentaires»)

La réponse se fera en attribuant 1 point pour «oui» et 0 point pour «non» à la question 2. La réponse se fera en attribuant 1 point pour «en dessous du seuil acceptable» et 0 point pour «au-dessus du seuil acceptable» à la question 3.
Les mesures suivantes sont recommandées :

- Nombre total de visiteurs, avec répartition par activités principales (éducatives, plongée, centre d'accueil des visiteurs) ;
- Tendance du nombre total de visiteurs par activité au fil des saisons et des années ;
- Nombre total de visiteurs dans les différentes parties de l'AMP (si possible).

Voir les références aux protocoles spécifiques concernant les mesures et l'interprétation des données.

INTERPRÉTATION

Comme il est impossible d'établir des seuils généraux, chaque AMP devra indiquer ses propres limites et les tendances annuelles. Cela peut être fait à la fois sur la base d'une étude de la capacité de charge des différentes activités des visiteurs et à partir de consultations avec les parties prenantes. Il est donc souhaitable que l'AMP ou un autre organisme mène une telle étude pour contribuer à respecter cet indicateur.

COMMENTAIRES

Veuillez fournir des précisions concernant les nombres de visiteurs et les activités pertinentes.

REMARQUES

L'impact positif ou négatif du nombre de visiteurs peut être interprété en étudiant transversalement les données numériques et les tendances, avec les données provenant de la surveillance scientifique. Le principe est d'évaluer s'il convient d'augmenter le nombre de personnes visitant l'AMP (avec un effet positif sur la participation, l'éducation et l'autofinancement) ou de le réduire et le limiter si l'environnement s'avère trop fragile.

RÉFÉRENCES

- Brigand, L. and Le Berre, S. (2007). Bases méthodologiques pour la mise en œuvre d'observatoires Bountîles. Outil de gestion projet Interreg 3C MedPAN. Brest, France: Géomer, Université de Bretagne Occidentale.

EXEMPLES SUR LE TERRAIN: GESTION DES VISITEURS

La question des visiteurs dans l'**AMP de Cinque Terre** a été abordée de différentes manières au cours des dernières années. L'organe de gestion recueille des informations sur le nombre de touristes principalement en distribuant des cartes de service appelées «Cartes Cinque Terre». Un autre moyen pour mesurer directement le nombre de touristes est la délivrance de permis comme les permis de plongée ou de pêche. Néanmoins, ces données sont dépourvues d'informations concernant certaines catégories de touristes comme les visiteurs ne passant qu'une journée dans le parc et les touristes séjournant dans un logement de vacances (ou une résidence secondaire) ; elles n'incluent pas non plus les principales caractéristiques des visiteurs (leur profil personnel, de quelle manière leur visite sur Parc de Cinque Terre a été organisée, leur niveau de connaissance concernant le parc et sa réglementation, etc.). Une enquête spéciale a été préparée par Leonardo-IRTA (Institut de recherche territoriale et environnementale «Leonardo») pour évaluer la présence des touristes sur le site de Cinque Terre.
Le projet «Observatoire du tourisme à Cinque Terre 2011/12» a été lancé en tant qu'action locale spécifique du projet MedPAN Nord et consiste en deux enquêtes spéciales réalisées par sondage : une enquête en personne sur le nombre et les caractéristiques des touristes présents dans l'AMP et le Parc de Cinque Terre, et une enquête de satisfaction des touristes effectuée en ligne.
Le nombre de visiteurs semble être en dessous du seuil acceptable pour cette AMP, du moins pour les activités comme la plongée et la navigation de plaisance.
Malgré leur nature discontinue, certaines activités de suivi semblent indiquer une tendance en hausse concernant le nombre de touristes dans l'AMP de Cinque Terre. Les résultats du projet «Observatoire touristique» mettent en lumière cette tendance encore plus clairement. L'enquête suggère que le nombre réel de visiteurs est bien plus important que celui identifié par d'autres méthodes.
Cet indicateur est entièrement respecté.

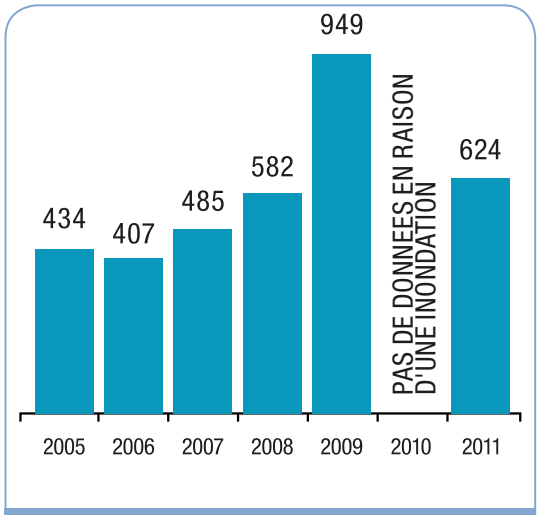

Nombre de plongeurs sur la période 2005-2011 dans l'aire marine protégée de Cinque Terre

Parcours masque-tuba. Photo: E. Merson

PRIORITÉ 2

DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX ET FORMATION

TYPE	EEG 9
CATEGORY	Communication et sensibilisation

DESCRIPTION

Cet indicateur mesure l'existence de procédures de transfert de données avec les organisations nationales et internationales et l'échange d'expériences et de bonnes pratiques avec les pairs. Il tient également compte des tâches effectuées par le personnel de formation en termes de nombre de réunions/ ateliers avec d'autres organisations, auxquels le personnel de l'AMP a assisté, et le nombre de membres du personnel formés.

SOURCE DES DONNÉES

Organisme de gestion

DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Bonne

FRÉQUENCE

Annuelle

FONDEMENT

Le niveau de formation dispensée au personnel de gestion mesure l'ampleur et l'efficacité des efforts de renforcement des capacités visant à développer les connaissances, les compétences et les comportements permettant aux personnes de participer aux activités de l'AMP.
Le personnel a besoin d'avoir des connaissances, des compétences et un comportement lui permettant d'être prêt à accomplir de nouvelles tâches et à relever les défis à venir.
Le renforcement des capacités doit aborder non seulement la dimension technique et managériale mais aussi les attitudes et les modèles comportementaux. Le renforcement des capacités doit être effectué par des organisations spécifiques comme un réseau d'AMP ; dans ce cas, l'activité aura lieu sous forme de séminaires ou de conférences plutôt que de modules de formation professionnelle.

MESURES

La réponse aux questions suivantes se fera en attribuant 1 point pour chaque «oui» et 0 point pour chaque «non»:

1. L'AMP est-elle activement présente ou impliquée dans un réseau national ou international capable de renforcer les capacités et d'échanger des informations sur les meilleures pratiques ?
2. Existe-t-il une procédure pour la formation du personnel en poste ?
3. Existe-t-il une procédure pour la formation du personnel saisonnier ?

Les mesures suivantes sont requises :

- Nombre de réunions ou ateliers au niveau national ou international auxquels le personnel de l'AMP participe chaque année ;
- Pourcentage de membres du personnel de l'AMP participant à des formations ou à des cours de renforcement des capacités chaque année ;
- Nombre de nouveaux documents (rapports scientifiques ou internes) portant sur la gestion et la conservation de l'environnement.

INTERPRÉTATION

Si la somme des points obtenus aux trois questions est :

- 3 points : cela signifie que cet indicateur est correctement respecté.
- 2 points : cela signifie que certaines améliorations doivent être apportées pour respecter cet indicateur.
- 1 point : cela signifie que des améliorations importantes doivent être apportées pour respecter cet indicateur.
- 0 point : cela signifie que cet indicateur n'est pas respecté.

COMMENTAIRES

Veuillez fournir des précisions concernant les données et les actions menées.

RÉFÉRENCES

- Pomeroy, R.S., Parks, J.E. and Watson, L.M. (2004). How is your MPA doing?) A guidebook of natural and social indicators for evaluating Marine Protected Area management effectiveness. Reprint, Gland, Switzerland and Cambridge, UK: IUCN, 2007. [Traduction française : Comment va votre AMP ? Guide sur les indicateurs naturels et sociaux destinés à évaluer l'efficacité de la gestion des aires marines protégées]

EXEMPLES SUR LE TERRAIN: DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX ET FORMATION

Le Réseau national des parcs naturels de Slovénie a été créé en 2011, dans le but de renforcer le rôle des aires protégées au niveau du ministère de l'Agriculture et de l'Environnement, et des autres parties prenantes. Le **Parc paysager de Strunjan** est aussi l'un des membres de l'association MedPAN et il participe aux ateliers et aux activités de formation organisés par l'intermédiaire de l'association.

Le **Parc paysager de Strunjan** ne dispose d'aucune procédure pour la formation continue du personnel, mais il propose toutefois de brèves introductions organisées chaque année pour le personnel saisonnier.

L'année dernière, le personnel du parc a participé à cinq ateliers, dont deux au niveau international, et a préparé quatre articles scientifiques sur la gestion et la conservation environnementale. En raison des très faibles effectifs du parc, la participation du personnel aux réunions et aux ateliers est limitée et est généralement liée très précisément au domaine d'intervention de l'employé.

Chaîne alimentaire du milieu marin. Photo: M. Tempesta

Atelier de gestionnaires d'aires marines protégées dans le Parc national de Port-Cros (France). Photo: M. Tempesta.

PRIORITÉ 2

COORDINATION AVEC LES PARTIES PRENANTES ET LES PLANIFICATEURS

TYPE	EEG 10
CATEGORY	Législation et gestion

DESCRIPTION

Cet indicateur mesure les relations et le règlement des conflits au fil du temps. Ceci correspond au nombre total de procédures participatives mises en œuvre par l'organe de gestion de l'AMP pendant une période déterminée.
Il mesure également la présence de représentants de l'organe de gestion de l'AMP lors des réunions de haut niveau avec les décideurs, concernant la gestion de la zone côtière locale.

FONDEMENT

Dans l'écorégion méditerranéenne, l'établissement d'une AMP conduit à des conflits entre les parties prenantes utilisant les ressources marines (par exemple, les pêcheurs, les voyagistes et la population locale). En règle générale, les organes de gestion règlent les conflits en gérant leurs AMP par des procédures participatives, c.-à-d. en autorisant les parties prenantes à participer aux décisions de gestion ou en écoutant simplement leur opinion lors des « comités consultatifs ».
Cette approche est fonctionnelle et efficace si la participation est autorisée dans un cadre juridique et institutionnel dans lequel les rôles et les règles sont clairement définis.
Le cadre de l'approche participative nécessite d'être entièrement en phase avec les plans déjà en place localement et affectant l'aire à plus grande échelle (c.-à-d. la planification de la gestion des zones côtières) en termes de vision, de buts, d'objectifs, etc., de manière à ce que les efforts visant à protéger une aire ne soient pas anéantis par des actions ayant un impact sur ses limites géographiques.

SOURCE DES DONNÉES

Documents produits par l'organisme de gestion (par exemple, plan de gestion, rapports, rôle et analyse des parties prenantes, etc.)

DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Bonne

FRÉQUENCE

Annuelle

INTERPRÉTATION

Mesures 1, 2 et 3: au moins 1 par an pour que cette mesure soit considérée comme «positive».
Mesures 4 et 5: oui pour «positive», non pour «négative».
Mesure 6: pour être considérée comme «positive», le nombre doit atteindre au moins 50 % de l'ensemble des actions initiées par le gouvernement local (municipalités, région, etc.) dans le cadre de la planification de l'espace marin et côtier.

MESURES

Les données utiles peuvent être rendues disponibles grâce à :
- un reporting bien développé et normalisé ;
- une gouvernance d'AMP claire.

Les mesures suivantes sont requises :
1. Nombre de réunions annuelles de l'organe de gestion et de celles du groupe consultatif ;
2. Participation des parties prenantes aux réunions de l'organe de gestion et aux réunions du groupe consultatif, y compris le nombre de participants et leur affiliation ;
3. Nombre d'actions ou mesures mises en œuvre à la suite d'un consensus parmi les usagers, ou pourcentage de propositions adoptées sur le nombre total de propositions par réunion (mesure du consensus) ;
4. Le plan de gestion et le plan local sont-ils cohérents (même vision, mêmes buts, mêmes objectifs, etc.) ?
5. Y a-t-il eu des exemples de réussite en matière de résolution des conflits ?
6. Nombre de réunions sur la gestion intégrée des zones côtières auxquelles l'AMP est invitée en tant que partie prenante ou expert.

COMMENTAIRES

Veuillez fournir des précisions concernant les données et les actions menées.

RÉFÉRENCES

- Pomeroy, R.S., Parks, J.E. and Watson, L.M. (2004). How is your MPA doing?) A guidebook of natural and social indicators for evaluating Marine Protected Area management effectiveness. Reprint, Gland, Switzerland and Cambridge, UK: IUCN, 2007. [Traduction française : Comment va votre AMP ? Guide sur les indicateurs naturels et sociaux destinés à évaluer l'efficacité de la gestion des aires marines protégées]

Parc national et aire marine protégée de Cique Terre (Italie). Photo: Archives de l'auorité du Parc national.

PRIORITÉ 2

ÉTAT DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES, CULTURELLES ET SPIRITUELLES

TYPE	EEG 11
CATEGORY	Éléments dignes d'intérêt

DESCRIPTION

Cet indicateur évalue les changements de l'état de conservation des principales caractéristiques physiques et culturelles au sein de l'AMP, à savoir les caractéristiques géomorphologiques et historiques et les traditions.

MESURES

Une réponse à la question suivante devra être fournie, de préférence par un expert, un gestionnaire ou un représentant du gouvernement : «Quel est l'état de conservation des principales caractéristiques physiques, culturelles et spirituelles de l'AMP ?»

FONDEMENT

La culture (traditions, langues et caractéristiques historiques) et les caractéristiques physiques (cavernes, canyons, etc.) constituent un patrimoine précieux qui doit être pris en compte lors de l'évaluation des aires protégées, comme cela est indiqué dans la définition généralement admise d'une «aire protégée» (Dudley, 2008) et comprenant la protection efficace de ses «ressources culturelles associées».

SOURCE DES DONNÉES

Agences environnementales, organisme de gestion, experts, bénévoles, autres

DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Moyenne

FRÉQUENCE

Bisannuelle

INTERPRÉTATION

Si la réponse à la question précédente est:

- «Meilleur que lors de l'évaluation précédente»: cela signifie que cet indicateur est correctement respecté.
- «Le même que lors de l'évaluation précédente»: cela signifie que certaines améliorations doivent être apportées pour respecter cet indicateur (sauf si son état était bon à l'origine; dans ce cas, l'indicateur sera considéré comme étant correctement respecté).
- «Moins bon que lors de l'évaluation précédente»: cela signifie que cet indicateur n'est pas respecté.

Dans le cas où il existerait plus d'une caractéristique culturelle principale au sein de l'AMP, avec des tendances de conservation différentes, l'interprétation globale de cet indicateur sera toujours que certaines améliorations doivent être apportées pour respecter cet indicateur.
Dans ce cas, une attention toute particulière devra être apportée pour surveiller les caractéristiques culturelles souffrant d'une détérioration et prendre les dispositions nécessaires pour les restaurer.

COMMENTAIRES

Veuillez fournir des précisions concernant les données et les actions menées.

REMARQUES

*'**Principale caractéristique physique, culturelle et spirituelle**' fait référence à toute caractéristique tangible ou intangible relative à la culture traditionnelle ou à l'environnement physique, dont la surveillance continue est conseillée dans le cadre d'un mandat légal ou de conseils scientifiques, en raison de son caractère unique ou du niveau de menace auquel elle est exposée.*
Afin de réduire au minimum la subjectivité de l'évaluation et à des fins de comparaison, il est fortement conseillé de suivre un protocole clair (si celui-ci existe) visant à mesurer quantitativement ou qualitativement l'état de conservation de chaque ensemble de caractéristiques culturelles principales similaires, ou de mettre en place un tel protocole.
L'état de conservation d'une caractéristique peut être amélioré grâce à la protection, la restauration, la formation ou l'enseignement, et par conséquent, il est possible de bien respecter l'indicateur grâce à la mise en place continue de ce type d'actions.

RÉFÉRENCES

- Hockings, M., Stolton, S., Leverington, F., Dudley, N. and Courrau, J. (2006). Evaluating effectiveness: A framework for assessing management effectiveness of protected areas. 2nd edition. Gland, Switzerland and Cambridge, UK: IUCN. [Traduction française : Évaluation de l'efficacité - Un cadre pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées]
- Pomeroy, R.S., Parks, J.E. and Watson, L.M. (2004). How is your MPA doing? A guidebook of natural and social indicators for evaluating Marine Protected Area management effectiveness. Reprint, Gland, Switzerland and Cambridge, UK: IUCN, 2007. [Traduction française : Comment va votre AMP ? Guide sur les indicateurs naturels et sociaux destinés à évaluer l'efficacité de la gestion des aires marines protégées]
- Dudley, N. (ed.) (2008). Guidelines for applying protected area management categories. Gland, Switzerland and Cambridge, UK: IUCN. [Traduction française : Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées]

La cité antique de Baelo Claudia dans le Parc naturel du détroit de Gibraltar (Espagne). Photo: M. Otero

EXEMPLES SUR LE TERRAIN: STATUT DES CARACTÉRISTIQUES LOCALES PHYSIQUES, CULTURELLES ET SPIRITUELLES

Les caractéristiques physiques et culturelles rencontrées dans l'aire marine protégée ont un statut de conservation de bonne qualité. Grace à la collaboration entre institutions, des actions ont été entreprises pour améliorer encore la protection ou valoriser les caractéristiques du patrimoine historique, culturel et traditionnel.

Par exemple, entre Septembre et Octobre 2011, dans **l'aire marine protégée de Tavolara**, la Direction Générale du Patrimoine Archéologique a fouillé plusieurs sites archéologiques et découverts des artéfacts relatifs à la culture de Monte Claro, de la période préhistorique qui correspond à la partie centrale de l'Age du Cuivre (2500-2000 AC).

L'indicateur peut être considéré comme atteint.

Restes archéologiques sur l'île de Tavolara (www.archeossnu.beniculturali.it/)

PRIORITÉ 02

ACTIONS ET SENSIBILISATION VISANT LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

TYPE	OCE 5
CATEGORY	Pressions

DESCRIPTION

Cet indicateur évalue s'il existe des éléments témoignant de l'impact du changement climatique (CC) en mesurant un ensemble de variables pertinentes ; il mesure également les améliorations de la gestion issues de l'atténuation de cet impact et de ses conséquences potentielles.

MESURES

Une réponse aux questions suivantes devra être fournie en attribuant 1 point pour chaque «oui» et 0 point pour chaque «non»:

1. Un programme de suivi a-t-il été mis en place dans l'AMP pour évaluer les impacts physiques du CC (comme l'augmentation annuelle de la température de l'eau de mer de surface ou l'élévation annuelle du niveau de la mer) ?
2. Un programme de suivi a-t-il été mis en place dans l'AMP pour évaluer les impacts biologiques du CC (comme l'augmentation de l'abondance ou de la biomasse des espèces nouvelles vivant dans les eaux chaudes ou tropicales, ou les épisodes de blanchissement) ?
3. L'AMP dispose-t-elle d'un outil d'aide à la décision pour évaluer ces impacts ?
4. L'AMP a-t-elle déjà mis en œuvre, dans le cadre de la gestion du site, des actions visant la réduction des risques ou l'atténuation des effets du CC ou bien des mesures d'adaptation ?
5. Est-ce que le plan de gestion de l'AMP tient compte de la sensibilisation au CC ?

FONDEMENT

Le changement climatique (CC) est actuellement l'une des menaces les plus importantes pour la biodiversité à l'échelle mondiale, ce qui peut rendre les efforts de conservation en grande partie inefficaces. Les effets potentiels du CC sur un point névralgique de la biodiversité mondiale comme le bassin méditerranéen font de l'évaluation de l'évolution des principales variables du CC un élément fondamental pour identifier, éviter et atténuer les effets du CC. Ces informations seront utiles pour adapter les plans, les stratégies et les efforts de gestion aux effets du CC.

SOURCE DES DONNÉES

Agences, organisme de gestion, plongeurs, autres

DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Moyenne

FRÉQUENCE

Annuelle

INTERPRÉTATION

Si la somme des points obtenus aux cinq questions est :

- 5 points : cela signifie que cet indicateur est correctement respecté.
- 3–4 points : cela signifie que certaines améliorations doivent être apportées pour respecter cet indicateur.
- 2 points : cela signifie que des améliorations importantes doivent être apportées pour respecter cet indicateur.
- ≤ 1 point : cela signifie que cet indicateur n'est pas respecté.

REMARQUES

Un « outil d'aide à la décision » peut être un groupe d'experts qui aident les gestionnaires à comprendre les retombées scientifiques du CC, à faciliter la prise de décision sur le changement climatique et à adopter des stratégies adaptatives.

COMMENTAIRES

Veuillez fournir des précisions concernant les données et les actions menées.

RÉFÉRENCES

- Araújo, M.B., Alagador, D., Cabeza, M., Nogués-Bravo, D. and Thuiller, W. (2011). 'Climate change threatens European conservation areas'. Ecology Letters 14(5):484–492.
- Vargas, M., García-Martínez, M.C., Moya, F., Tel, E., Parrilla, G., Plaza, F. and Lavín, A. (2007). Cambio climático en el Mediterráneo español. Madrid, Spain: Instituto Español de Oceanografía.

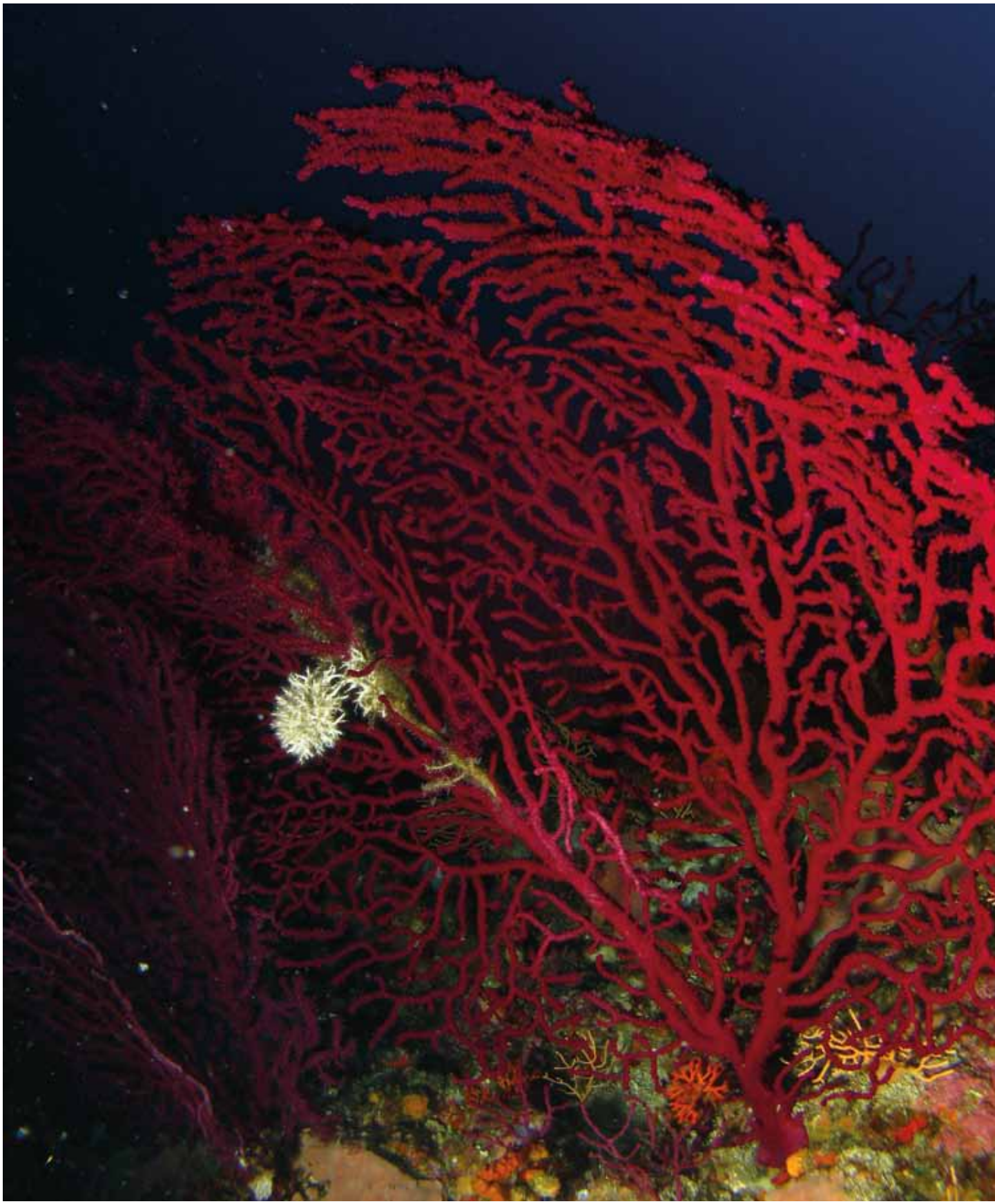

Gorgone rouge (Paramuricea clavata). Photo: A. Rossetti SUNCE

PRIORITÉ 2

ACTIVITÉS ALTERNATIVES ET/OU GÉNÉRATRICES DE REVENUS (AAGR) AU SEIN DE L'AMP

TYPE	EEG 12
CATEGORY	Éléments dignes d'intérêt

DESCRIPTION

Cet indicateur porte sur les activités compatibles avec les objectifs de l'AMP, ou bien permettant de les soutenir ou de les optimiser, car les gestionnaires doivent absolument éviter de favoriser toute activité pouvant entraver la gestion du site ou endommager les caractéristiques qui sont à l'origine de son identification.

En mesurant cet indicateur, les gestionnaires présentent les tendances des Activités Alternatives et/ou Génératrices de Revenus (AAGR) au sein de l'AMP, en ce qui concerne les entreprises et les métiers qui :

- génèrent et lancent de nouvelles activités ;
- transforment des activités existantes ;
- améliorent les activités existantes en les rendant plus écologiques et durables.

Ces activités peuvent inclure :

- l'exploitation des ressources marines : transformation des produits issus de la pêche et de la mer, certification des produits et des processus de production, mariculture, etc. ;
- le tourisme vert : lieux de restauration et d'hébergement respectueux de l'environnement (par exemple, hôtels, terrains de camping, auberges de jeunesse, maisons privées), activités écotouristiques (observation de la mer, ornithologie, observation des baleines, canoë-kayak, etc.), pêche sportive, formation, éducation environnementale et activités d'interprétation environnementale, centres de plongée, points de remplissage de bouteilles, location et vente de matériel de plongée sous-marine, excursions en bateau (par exemple, bateaux à fond transparent) ;
- le tourisme scientifique : ateliers, conférences, université d'été, etc. ;
- des activités commerciales : artisanat, création et vente de gadgets, brochures informatives.

SOURCE DES DONNÉES

Organisme de gestion, agences externes (par exemple, instituts de statistiques, universités) ou autres administrations (municipalités, chambres de commerce, etc.)

DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Moyenne

FRÉQUENCE

Tous les trois ans

FONDEMENT

Cet indicateur mesure de quelle manière la création et la gestion de l'AMP favorisent la mise en place au niveau local de modèles économiques en phase avec la protection de l'environnement, ceci grâce à la participation directe de la population. La croissance économique a le potentiel d'accroître l'impact environnemental et par conséquent les activités doivent être créées dans le cadre de limites convenues d'un commun accord. L'efficacité de la gestion adaptative repose notamment sur la mesure et l'adaptation de ces limites.

MESURES

Une réponse aux questions suivantes devra être fournie :

1. L'organe de gestion dispose-t-il d'informations concernant les Activités Alternatives et/ou Génératrices de Revenus (AAGR) au sein de l'AMP ?
2. Si cela est le cas, à partir de ces informations et de l'expérience personnelle, la tendance des AAGR au sein de l'AMP est-elle cohérente avec le maintien de la valeur de conservation du site ? (Veuillez fournir des précisions dans l'espace « Commentaires »)

La réponse se fera en attribuant 1 point pour «oui» et 0 point pour « non » à la question 1.

La réponse se fera en attribuant 1 point pour «en dessous du seuil acceptable» et 0 point pour «au-dessus du seuil acceptable» à la question 2.

Les mesures suivantes sont recommandées :

1. Nombre d'activités existant dans l'AMP et liées à celle-ci ;
2. Pourcentage d'entreprises d'AAGR sur le nombre total d'entreprises situées dans l'AMP;
3. Nombre de personnes employées dans des AAGR par rapport à la population active totale;
4. Nombre d'activités certifiées par l'organe de gestion.

RÉFÉRENCES

- MedPAN (2010). How to support the development of alternative livelihoods and/or income-generating activities in the Mediterranean Marine Protected Areas? Workshop proceedings of the MedPAN Network Regional Experience-Sharing Workshop, 12–14 December 2010, Korba, Tunisia. Hyères, France: MedPAN.
- Pomeroy, R.S., Parks, J.E. and Watson, L.M. (2004). How is your MPA doing? A guidebook of natural and social indicators for evaluating Marine Protected Area management effectiveness. Reprint, Gland, Switzerland and Cambridge, UK: IUCN, 2007. [Traduction française : Comment va votre AMP ? Guide sur les indicateurs naturels et sociaux destinés à évaluer l'efficacité de la gestion des aires marines protégées]
- WWF Italia and Federparchi (eds) (2007). Valutazione dell'efficacia di gestione delle aree marine protette italiane: Isole Ciclopi, Miramare, Penisola del Sinis, Secche di Tor Paterno, Torre Guaceto. Trieste, Italy: EUT Edizioni Università di Trieste.

INTERPRÉTATION

Toute augmentation des AAGR doit être cohérente avec les limites environnementales définies par les gestionnaires de l'AMP et doit donc être rapprochée des autres indicateurs d'impact.
Les AAGR doivent augmenter de manière importante au cours des premières années de gestion de l'AMP, puis se maintenir à un certain seuil avec de faibles variations positives ou négatives par la suite.
La tendance des AAGR doit être réglementée non seulement dans le cadre de la gestion de l'AMP mais aussi en fonction des tendances du marché.
Les résultats seront jugés positifs si les chiffres obtenus aux questions 1, 2 et 3 sont en phase avec les tendances prévues pour l'AMP au fil du temps.

REMARQUES

Pour la définition d'une infrastructure touristique respectueuse de l'environnement, voir les sources existantes comme la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés (Fédération Europarc) ou le Code de conduite européen des zones côtières (Coastal & Marine Union EUCC).

COMMENTAIRES

Veuillez fournir des précisions concernant les données et les actions menées.

EXEMPLES SUR LE TERRAIN: ACTIVITÉS ALTERNATIVES ET/OU GÉNÉRATRICES DE REVENUS (AAGR)

Le **Parc paysager de Strunjan** associe d'importantes caractéristiques naturelles et culturelles et le résultat des différentes activités humaines ancestrales, allant de la pêche à la production de sel et à l'agriculture. La diversité biologique et culturelle est au cœur même de l'établissement de l'aire protégée et est par définition compatible avec ses objectifs et sa finalité.
Actuellement, la seule activité risquant de menacer la conservation du patrimoine naturel et culturel est le tourisme, que ce soit dans les zones terrestres ou marines de l'aire protégée.

Dans ce contexte, à l'exception des considérations générales sur la pollution, la réglementation sur les aires protégées n'impose pas d'interdiction aux activités traditionnelles et il n'est donc pas vraiment nécessaire de développer des activités alternatives.

Cet indicateur a obtenu la couleur verte pour le score total et la couleur jaune pour le score supplémentaire.

Salines et oliviers dans le Parc paysager de Strunjan (Slovénie). Photo: A. Popic

PRIORITÉ 2

PERCEPTION LOCALE DE L'AMP

TYPE	EEG
CATEGORY	Éléments dignes d'intérêt

DESCRIPTION

La finalité de cet indicateur est de mesurer le niveau de sensibilisation concernant la mise en place et les impacts de l'AMP, la définition des priorités relatives à l'AMP et enfin la perception de la population locale au sujet de ses propres rôles et responsabilités.

Le but de cet indicateur est d'évaluer le niveau de soutien apporté par la population locale envers l'AMP, par :

1. la compréhension de l'impact de la mise en place de l'AMP tel que perçu par la population locale concernant leur accès aux ressources côtières et marines;
2. la présentation et l'examen des facteurs perçus par la population locale comme devant servir de point de départ nécessaire à la définition des priorités de l'AMP;
3. la documentation des opportunités et des contraintes perçues en rapport avec l'AMP;
4. l'identification de la perception des rôles et responsabilités que la population locale estime exercer au sein de l'AMP.

SOURCE DES DONNÉES

L'instrument utilisé pour étudier ces données est un questionnaire visant à obtenir un aperçu des perceptions de la population. Des entretiens en tête-à-tête avec les personnes interrogées et des discussions avec des groupes de réflexion réunissant les parties prenantes doivent être menés.

DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Moyenne

FONDEMENT

Comprendre les facteurs influençant le soutien apporté aux aires protégées est essentiel pour garantir l'efficacité de leur gestion. D'un côté, le soutien de la population locale réduit les antagonismes, le braconnage et l'utilisation inadaptée des ressources ; les conflits et les coûts inutiles peuvent être évités et remplacés par une collaboration entre le personnel de l'aire protégée et la population locale. D'un autre côté, le manque de soutien peut nuire aux aspirations et aux objectifs de gestion de l'aire protégée puisque son fonctionnement peut être perturbé, conduisant à des retards importants dans la mise en œuvre et la réalisation des objectifs souhaités.

Par conséquent, les AMP ne peuvent être gérées hors du cadre des communautés humaines qui dépendent des ressources et des écosystèmes liés à ces AMP. Les perceptions de la population locale doivent être prises en considération lors de la mise en place d'une AMP, et ensuite dans le cadre de sa gestion, de sa planification et de ses processus décisionnels.

FRÉQUENCE

De préférence sur une période de trois ans, ou plus fréquemment dans certains cas (par exemple, lorsque des questions spécifiques concernant la planification ou la gestion doivent être étudiées)

INTERPRÉTATION

Si la somme des points obtenus aux trois questions est :

- 3 points: cela signifie que cet indicateur est correctement respecté.
- 2 points: cela signifie que certaines améliorations doivent être apportées pour respecter cet indicateur.
- 1 point: cela signifie que des améliorations importantes doivent être apportées pour respecter cet indicateur.
- 0 point: cela signifie que cet indicateur n'est pas respecté.

MESURES

Une réponse aux questions suivantes devra être fournie en attribuant 1 point pour chaque «oui» et 0 point pour chaque «non»:

1. L'organe de gestion dispose-t-il d'informations sur la perception de la population locale vis-à-vis de l'impact socio-économique de la mise en place de l'AMP?
2. L'organe de gestion dispose-t-il d'informations sur la perception de la population locale vis-à-vis de la portée des changements que l'AMP pourrait entraîner sur les moyens de subsistance actuels de cette population?
3. L'organe de gestion dispose-t-il d'informations sur la perception de la population locale vis-à-vis des opportunités et les contraintes découlant de l'AMP?

Si des effets négatifs sont signalés (c.-à-d. opinions négatives de la part des personnes interrogées), une analyse approfondie des parties prenantes doit être effectuée et une stratégie de communication doit être définie.

REMARQUES

Les données utiles peuvent être rendues disponibles suite à une analyse préliminaire des parties prenantes au niveau local.

COMMENTAIRES

Veuillez fournir des précisions concernant les données et les actions menées.

RÉFÉRENCES

- Pomeroy, R.S., Parks, J.E. and Watson, L.M. (2004). How is your MPA doing? A guidebook of natural and social indicators for evaluating Marine Protected Area management effectiveness. Reprint, Gland, Switzerland and Cambridge, UK: IUCN, 2007. [Traduction française : Comment va votre AMP ? Guide sur les indicateurs naturels et sociaux destinés à évaluer l'efficacité de la gestion des aires marines protégées]
- Anselmo. C.G. (2008). 'Local people's perceptions of marine protected areas: a case study of Ponta do Ouro, Mozambique'. Master's (M. Env. Dev.) Thesis. Pietermaritzburg, South Africa: University of KwaZulu-Natal (http://hdl.handle.net/10413/338).

EXEMPLES SUR LE TERRAIN: LOCAL PERCEPTION OF THE MPA

Les premières informations complètes sur la perception locale de l'**AMP de Telaščica** ont été obtenues grâce au processus de préparation du plan de gestion en 2010, lorsque le personnel de **Telaščica** interrogea la population locale et organisa des ateliers avec tous les groupes de parties prenantes. Selon la plupart des résidents locaux interrogés, l'AMP est un site extrêmement précieux et riche d'un patrimoine culturel, naturel et géomorphologique, dont la protection est nécessaire. Pour certains, l'AMP est un outil qui pourrait contribuer à la restauration des stocks de poissons et créer de la valeur pour leurs produits agricoles. Parmi les personnes interrogées, certaines avaient des attentes irréalistes et leur perception de l'AMP était celle d'un centre touristique développé comportant des infrastructures connexes. Seul un petit nombre de personnes ont perçu le parc en tant que site préservé, très bien étudié et compris, et ayant un potentiel de développement de l'utilisation durable des ressources naturelles ; ces personnes ont souhaité l'établissement d'une bonne communication entre l'organe de gestion de l'AMP et les communautés locales.

À partir de ces informations, **Telaščica** a obtenu la couleur bleue pour cet indicateur car le nombre maximum de points a été obtenu. Le score supplémentaire a obtenu la couleur verte car notre stratégie de communication n'a pas encore été lancée mais elle figure dans le plan de gestion.

Engins et équipements de la pêche artisanale dans l'AMP de Tavolara-Punta Coda Cavallo (Italie). Photo: M. Tempesta

Lectures et ressources complémentaires

AA.VV. (2007). Evaluation de la pertinence et performance de la gestion marine du Parc National de Port-Cros. Guide d'aide à la gestion des Aires Marines Protégées. MedPAN Interreg IIIC Sud.

ADENA Association de Défense de l'Environnement et de la Nature des pays d'Agde (2009). Tableau de bord. Documents d'objectifs (2009-2015): Site Natura 2000 «Posidonies du Cap d'Agde, FR 9101414» - Plan de gestion (2009-2015).

Day J., Dudley N., Hockings M., Holmes G., Laffoley D., Stolton S. & S. Wells (2012). Guidelines for applying the IUCN Protected Area Management Categories to Marine Protected Areas. Gland, Switzerland: IUCN. 36p.

Ervin J. (2003). WWF: Rapid Assessment and Prioritization of Protected Area Management (RAPPAM) Methodology. WWF Gland, Switzerland. 48 pp.

Gabrié C., Lagabrielle E., Bissery C., Crochelet E., Meola B., Webster C., Claudet J., Chassanite A., Marinesque S., Robert P., Goutx M., Quod C. (2012). Statut des Aires Marines Protégées en mer Méditerranée. MedPAN & CAR/ASP. Ed: MedPAN Collection. 260 p.

Gubbay S. (2005). Evaluating the management effectiveness of marine protected areas. Using UK sites and the UK MPA programme to illustrate different approaches. WWF-UK report.

Hockings, M., Stolton, S. and Dudley, N. (2000). Evaluating Effectiveness: A Framework for Assessing the Management of Protected Areas. Best Practice Protected Area Guidelines Series No. 6. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK.

Hockings M., Stolton S., Leverington F., Dudley N. and Courrau J. (2006). Evaluating Effectiveness: A framework for assessing management effectiveness of protected areas. 2nd edition. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK. xiv + 105 pp.

Hockings M. and Gilligan B. (2009). Assessment of management effectiveness for the 2009 Great Barrier Reef Outlook Report. Great Barrier Reef Marine Park Authority. Final report.

Leverington, F., Hockings, M., & Lemos Costa, K. (2008). Management effectiveness evaluation in protected areas: Report for the project 'Global study into management effectiveness evaluation of protected areas'. Gatton: The University of Queensland, IUCN WCPA, TNC, WWF.

Massaro G. (2009). Metodi di gestione delle Aree Marine Protette: attività di ricerca per l'applicazione di tecniche ed indicatori di efficacia. Tesi di dottorato di ricerca in Scienze Ambientali, 21° ciclo (A. A. 2005/2006 – A.A. 2008/2009), Università Cà Foscari Venezia.

Ministero dell'Ambiente e della Tutela del Territorio e del Mare (MATTM) (2008). Valutazione dell'efficacia di gestione delle Aree Marine Protette Italiane: Isole Ciclopi, Miramare, Pernisola del Sinis, Secche di Tor Paterno, Torre Guaceto. A cura di Federparchi e WWF Italia per il Ministero dell'Ambiente e della Tutela del Territorio e del Mare. Edizioni EUT, Trieste. 475 pp.

Scanlon, J., Burhenne-Guilmin, F. (ed.) (2004). International environmental governance: an international regime for protected areas En: IUCN Environmental Policy and Law Paper (IUCN), no. 49 (English) / World Conservation Union (IUCN), Gland (Switzerland), 75pp.

Stern M.J. (2006). Measuring conservation effectiveness in the marine environment: a review of evaluation techniques and recommendations for moving forward. The Nature Conservancy.

Pomeroy R.S., Parks J.E. and Watson L.M. (2004). How is your MPA doing ? A guidebook of natural and social indicators for evaluating Marine Protected Area management effectiveness. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK. xvi + 216 pp.

REGULATION (EC) No 1221/2009 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 25 November 2009 on the voluntary participation by organisations in a Community eco-management and audit scheme (EMAS), repealing Regulation (EC) No 761/2001 and Commission Decisions 2001/681/EC and 2006/193/EC.

WCC-2012-Res-076. Accelerating the global pace of establishing marine protected areas and the certification of their effective management. IUCN World Conservation Congress, Jeju, Republic of Korea, 2012.

Etoile de mer rouge (Echinaster sepositus). Photo: D. Poloniato

La Collection MedPAN

La collection MedPAN est une série de publications destinées aux gestionnaires d'Aires Marines Protégées (AMP) et aux autres acteurs en Méditerranée. Elle vise à partager des recommandations, des informations pratiques, des retours d'expérience et des synthèses sur les thèmes clé relatifs aux AMP.

La collection MedPAN est adaptée au contexte méditerranéen. Elle regroupe des publications développées par différents acteurs de la communauté des AMP méditerranéenne sous une charte graphique commune.

La collection MedPAN est une initiative de l'association MedPAN et de plusieurs partenaires dont le CAR/ASP, le WWF, l'UICN Méditerranée, ACCOBAMS, l'Agence Française des Aires Marines Protégées et le Conservatoire du Littoral. Elle est éditée par MedPAN, le réseau des gestionnaires d'Aires Marines Protégées en Méditerranée.

MedPAN

Le reseau de gestionnaires d'Aires Marines Protégées de Méditerranée

www.medpan.org